



Communauté de communes Terres de Bresse



Mai 2024



Élaboration du PLUi

Communauté de Communes
Terres de Bresse
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25

5c - Cahier des éléments repérés au titre du L151-19 -
Approbation

CC Terres de Bresse



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

mosaïque-environnement.com

Rédaction : Etienne POULACHON

Cartographie : Etienne POULACHON

Photo de couverture : Mosaïque Environnement©



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
2. COMMUNE DE L'ABERGEMENT DE CUISERY	2
2.1. ADC1 – L'ÉGLISE SAINT CHRISTOPHE	3
2.2. ADC2 – LE MOULIN RICHY.....	4
2.3. ADC3 – MAISON AU HAMEAU DE LA FROIDIÈRE.....	5
3. COMMUNE DE L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE.....	6
3.1. ASC1 – FERME DE FAUCIGNY.....	7
3.2. ASC2 – FERME DE « AU ROUGEOT»	9
3.3. ASC3 – FERME DE « LE CHARMOIS »	10
3.4. ASC4 – LE CHÂTEAU DE VILLARGEAUT	11
3.5. ASC5 – FERME À VILLARGEAU.....	12
3.6. ASC6 – MAISON AU CENTRE BOURG	13
3.7. ASC7 – ÉTANG DE FOICHOT	14
4. COMMUNE DE BANTANGES	15
4.1. BAN1 – ÉGLISE ET HAMEAU DU BAS DE BANTANGES.....	16
4.2. BAN2 – MOULIN DES DALLEMANDS	17
4.3. BAN3 – SITE DE LA GROTTÉ.....	18
5. COMMUNE DE BAUDRIERES.....	19
5.1. BAU1 – FERME AU HAMEAU DE TENARRE (INSCRIT À L'INVENTAIRE MH).....	20
5.2. BAU2 – FERME AU HAMEAU DE TENARRE.....	21
5.3. BAU3 – LE MOULIN D'EN BAS À TENARRE	22
5.4. BAU4 – ÉGLISE	23
5.5. BAU5 – FERME AU HAMEAU DE SAUGY	24
5.6. BAU6 – FERME AU HAMEAU DE BOULAY.....	25
5.7. BAU7 – CHÂTEAU DE BOULAY	26

6. COMMUNE DE BRIENNE.....	27
6.1. BR1 – FERMES AU CENTRE BOURG.....	28
6.2. BR2 – ÉCLUSE SUR LA SEILLE	30
7. COMMUNE DE LA CHAPELLE THECLE	31
7.1. CT1 – ENTRÉE OUEST DU BOURG ET L'ÉGLISE	32
7.2. CT2 – ÉTANG DU MONT CHAT.....	33
8. COMMUNE DE CUISERY	34
8.1. C1 – CHÂTEAU DE LAMOTTE.....	36
8.2. C2 – CHÂTEAU DE MONTREVAULT.....	37
8.3. C3 – ÉGLISE ET CENTRE BOURG	38
8.4. C4 – LA SEILLE ET LE MOULIN.....	39
8.5. C5 – NOTRE DAME DE LA CHAUX	40
8.6. C6 – TOUR DU CHÂTEAU	41
8.7. C7 – CHAPELLE SAINT PIERRE	42
8.8. C8 – CHAPELLE DU HARAS DE FONTAINE COUVERTE	43
8.9. C9 – CÈDRE DE LA CHAUX	44
8.10. C10 – PARC DU CENTRE EDEN	45
9. COMMUNE DE LA FRETTE	46
9.1. LF1 – ÉGLISE ROMANE ET SALLE DES FÊTES AU CENTRE BOURG	47
9.2. LF2 – CHÂTEAU DU CHALET.....	48
10. COMMUNE DE LA GENÊTE	49
10.1. LG1 – SALLE DES FÊTES – LA TOUR JÉRUSALEM.....	50
10.2. LG2 – L'ÉGLISE	51
10.3. LG3 – DOMAINE DES DRUIDES	52
10.4. LG4 – CHÂTEAU DE LA VILLENEUVE	53
10.5. LG5 – MOULIN DE LA VILLENEUVE	54
11. COMMUNE DE HUILLY SUR SEILLE	55
11.1. HS1 – ÉGLISE	56
11.2. HS2 – MOULIN DE LA FOLIE.....	58

11.3.	HS3 – CHÂTEAU DE MOLAISE.....	59
11.4.	HS4 – BÂTIMENT DE LA MAIRIE ET DE L'ÉCOLE AU BOURG	60
11.5.	HS5 – FERME-GÎTE.....	61
11.6.	HS6 – FERME DU PIN À MOLAISE	62
11.7.	HS7 – PONT DE CHEVREUSE.....	63
11.8.	HS8 – MAISONS EN PIERRE LIBET	64
12.	COMMUNE DE JOUVENCON.....	65
12.1.	J1 – ÉGLISE.....	66
12.2.	J2 – FERME AU HAMEAU DU VIEUX JOUVENÇON	67
12.3.	J3 – ÉCLUSE.....	68
12.4.	J4 – CALVAIRE EN PIERRE	69
12.5.	J5 – CALVAIRE DU BIEF DU FOUR.....	70
12.6.	J6 – CALVAIRE DU CHEMIN DE L'ÉGLISE.....	71
13.	COMMUNE DE LESSARD EN BRESSE.....	72
13.1.	LB1 – CHÂTEAU DE LESSARD EN BRESSE.....	73
13.2.	LB2 – PLACE DE L'ÉGLISE.....	74
13.3.	LB3 – FERME BRESSANNE	75
13.4.	LB4 – MAISON BOURGEOISE ET PARC	76
13.5.	LB5 – ÉTANG	77
14.	COMMUNE DE LOISY	78
14.1.	LOI1 – CHÂTEAU DE LOISY	79
14.2.	LOI2 – MOULIN DE LOISY	80
14.3.	LOI3 – MAISON BOURGEOISE RUE DES JARDINS.....	81
14.4.	LOI4 – FERME BRESSANNE EN CENTRE BOURG	82
14.5.	LOI5 – FERME BRESSANNE À ÉTAGE À VOTANTENAY	83
15.	COMMUNE DE MENETREUIL	84
15.1.	M1 – MOULIN DE MONTJAY	85
15.2.	M2 – ÉGLISE ET BÂTIMENTS ANCIENS À PROXIMITÉ.....	86
15.3.	M3 – ZONE HUMIDE – L'ÉTANG RIMBAUD	87
15.4.	M4 – MOULIN DE LA BUCLIÈRE.....	88

16. COMMUNE DE MONTPONT EN BRESSE	89
16.1. MB1 – ÉTANG DE LA VAVRE	90
16.2. MB2 – MAIRIE ET CENTRE BOURG	91
16.3. MB3 – MOULIN DE DURTAL	92
16.4. MB4 – CHÂTEAU DE DURTAL	93
16.5. MB5 – HAMEAU DE LESSOT.....	94
17. COMMUNE DE ORMES	95
17.1. OR1 – ÉGLISE.....	96
17.2. OR2 – LE PORT	97
17.3. OR3 – LE CHÂTEAU.....	98
17.4. OR4 – LE MOULIN BERNARD	100
17.5. OR5 – CHÂTEAU AU LIEU-DIT « LA SERRÉE ».....	101
18. COMMUNE DE OUROUX SUR SAONE.....	102
18.1. OS1 – ÉGLISE ET CENTRE BOURG	103
18.2. OS2 – LE PORT.....	104
19. COMMUNE DE RANCY.....	105
19.1. RAN1 – CHAPELLE ET HAMEAU DU BAS DE RANCY	106
19.2. RAN2 – ÉTANG DU CURÉ	107
20. COMMUNE DE RATENELLE	108
20.1. RAT1 – ÉTANG DU FOUGET	109
20.2. RAT2 – LAVOIR.....	110
20.3. RAT3 – ÉGLISE.....	111
20.4. RAT4 – MAISON BOURGEOISE.....	112
20.5. RAT5 – MAISON BOURGEOISE AVEC PIGEONNIER.....	113
20.6. RAT6 – PAVILLON DÉBUT XX ^E SIÈCLE	114
20.7. RAT7 – PONT SUR LA VOIE DE CHEMIN DE FER	115
21. COMMUNE DE ROMENAY	116
21.1. RO1 – LA VILLE	117
21.2. RO2 – FERME DU CHAMP BRESSAN.....	118

21.3.	RO3 – MOULIN CORNON.....	119
21.4.	RO4 – CHÂTEAU DE LA SERVE	120
21.5.	RO5 – LAVOIR (AVENUE KATZWEILER)	121
21.6.	RO6 – FERME ET GRANGE AUX HÔTELETS	122
21.7.	RO7 – CHÂTEAU À SAINT ROMAIN.....	123
21.8.	RO8 – CHAPELLE À SAINT ROMAIN	124
21.9.	RO9 – MAISON DU GRAINETIER.....	125
22.	COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	126
22.1.	SCB1 – ANCIEN MOULIN DE L'ABBAYE.....	127
22.2.	SCB2 – ÉGLISE.....	128
23.	COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PLAIN	129
23.1.	SGP1 – MAIRIE ET PLACE	130
23.2.	SGP2 – CHÂTEAU	131
23.3.	SGP3 – TOUR DE L'ANCIEN CHÂTEAU	132
23.4.	SGP4 – MOULIN DU NASSEY.....	133
23.5.	SGP5 – MOULIN SAINT GERMAIN.....	134
23.6.	SGP6 – HAMEAU DE THOREY.....	135
23.7.	SGP7 – FERME À GRAND SAINT GERMAIN	136
24.	COMMUNE DE SAVIGNY SUR SEILLE	137
24.1.	SS1 – ÉGLISE ET PRESBYTÈRE.....	138
24.2.	SS2 – ANCIEN CHÂTEAU AU LIEU-DIT « LE THIELLAY ».....	139
24.3.	SS3 – ARBRE DE LA LIBERTÉ ET FERME BRESSANNE À THION	140
24.4.	SS4 – FERME AU LIEU-DIT « LA GRIMBOLE »	141
24.5.	SS5 – FERME À ARBAIN	142
24.6.	SS6 – LE PAYSAGE OUVERT DE LA PLAINE DE SAÔNE.....	143
25.	COMMUNE DE SIMANDRE	144
25.1.	SIM1 – ÉGLISE ET RUE PRINCIPALE	145
25.2.	SIM2 – HÔTEL, HALLE ET GARE	146
25.3.	SIM3 – ANCIEN LAVOIR	147
25.4.	SIM4 – MOULIN DES BORDES.....	148
25.5.	SIM5 – ENSEMBLE DE CORPS DE FERME À RAIMBOS	149

25.6.	SIM6 – ENSEMBLES DE BÂTIMENTS À LA CATENIÈRE	150
-------	--	-----

26. COMMUNE DE TRONCHY151

26.1.	T1 – MAISON NOBLE BRESSANNE – BAS DE TRONCHY	152
-------	--	-----

26.2.	T2 – FERME BRESSANNE – CENTRE BOURG	153
-------	---	-----

26.3.	T3 – FERME BRESSANNE – LES VALLOTS	154
-------	--	-----

26.4.	T4 – FERME BRESSANNE – COTTINS	155
-------	--------------------------------------	-----

26.5.	T5 – MAISON BOURGEOISE ET PARC ARBORÉ.....	156
-------	--	-----

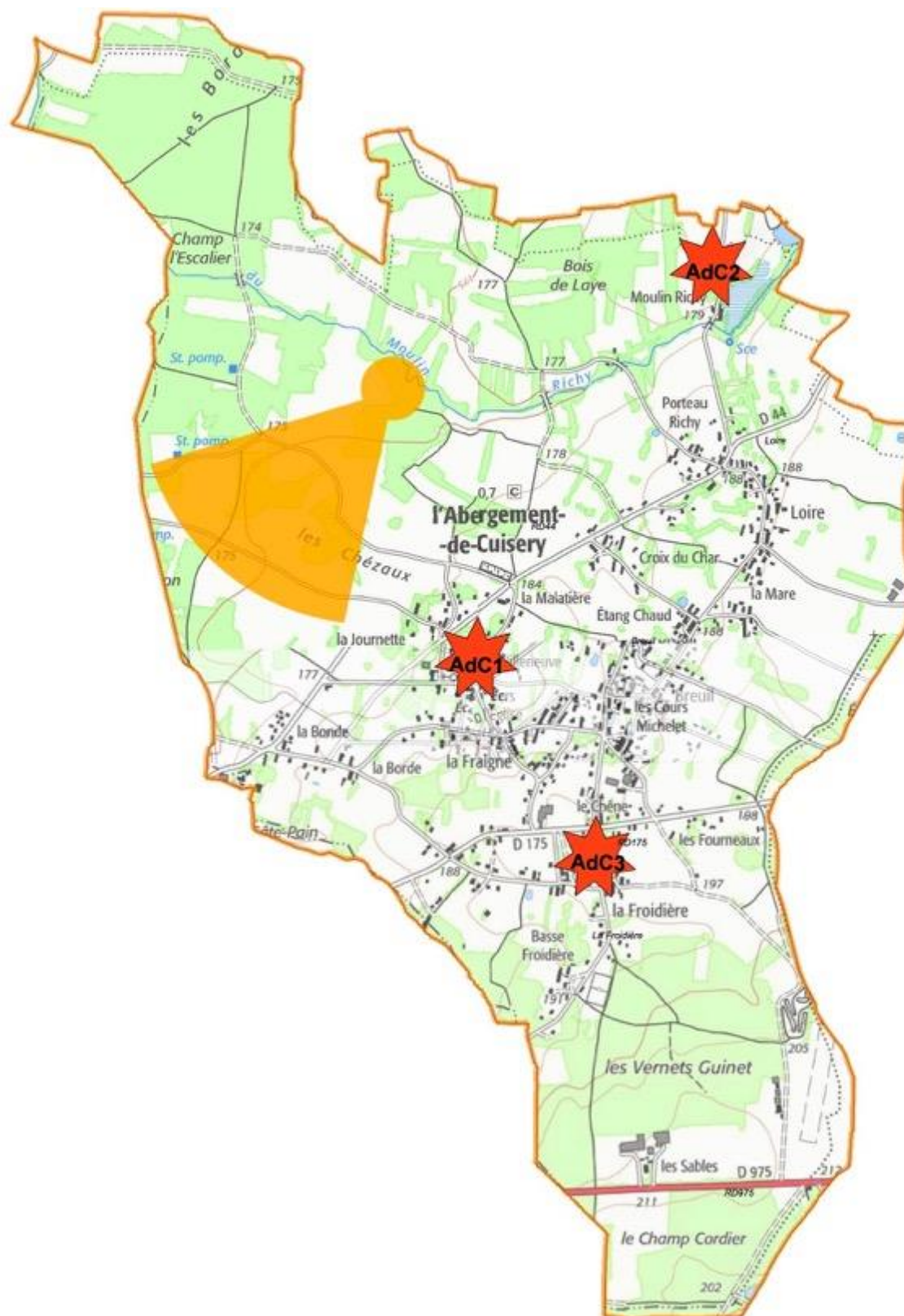
1. INTRODUCTION

Rappel de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Ces éléments d'intérêt architectural patrimoniaux sont repérés ci-après par commune.

2. COMMUNE DE L'ABERGEMENT DE CUISERY



2.1. AdC1 – l'église Saint Christophe

L'église Saint Christophe présente une valeur patrimoniale forte, d'autant qu'elle est associée dans l'espace aux deux grands bâtiments de la mairie et de l'école.



Il est évident que l'église conservera son apparence actuelle et que l'enjeu de préservation du monument sera pris en compte.

Toutefois, il conviendra de prendre en compte la question des abords, car des constructions nouvelles qui ne seraient pas conçues en harmonie avec l'ensemble Église-Mairie-École pourraient venir bouleverser la valeur paysagère et architecturale patrimoniale existante.

2.2. AdC2 – Le Moulin Richy

Le site du Moulin Richy présente une valeur patrimoniale historique. L'intérêt est ici de le conserver dans son image générale.



Il convient de préserver les volumes et l'aspect des constructions existantes et leur rapport au bief et à l'eau.

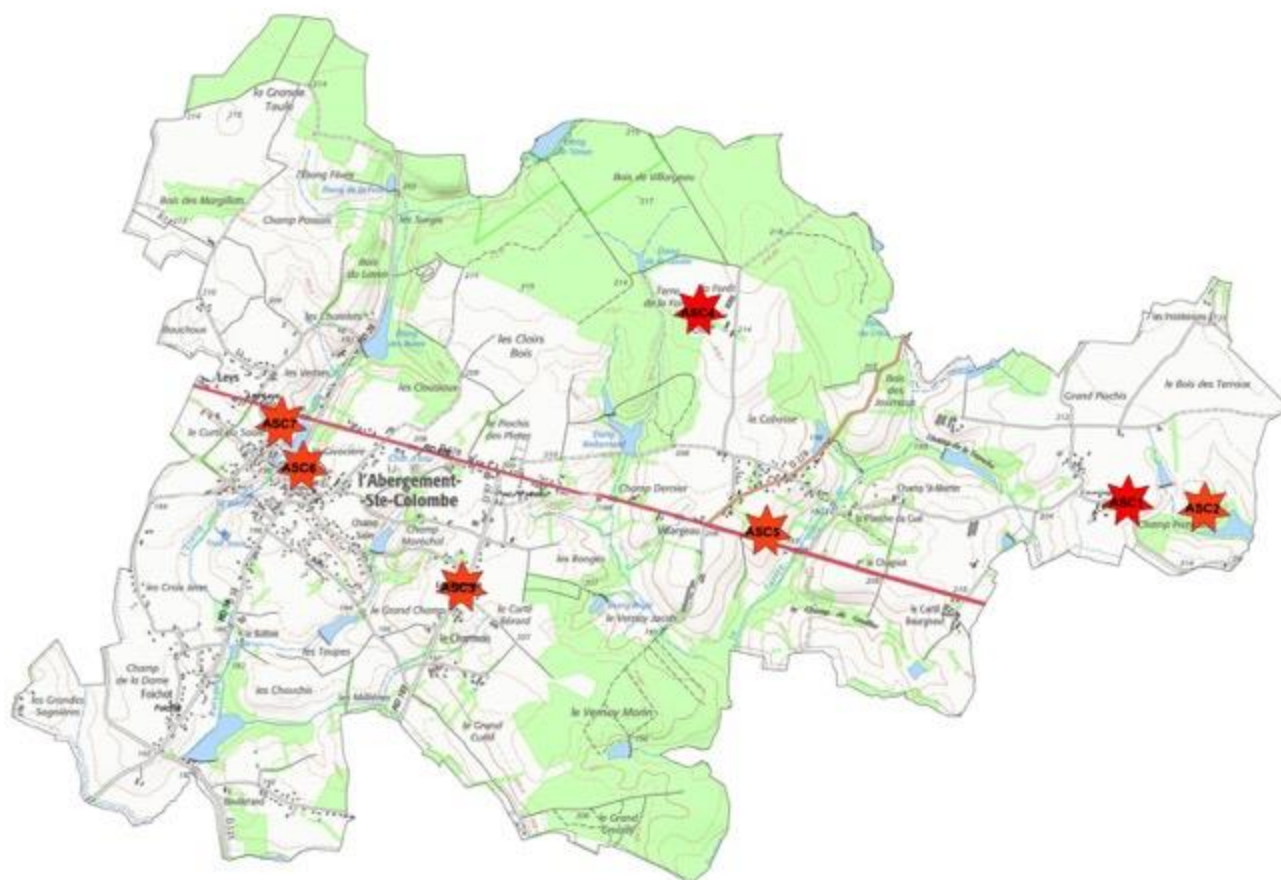
2.3. AdC3 – Maison au hameau de La Froidière

Le hameau de la Froidière rassemble encore des bâtiments anciens remontant au XVII^e siècle qui méritent d'être préservés. En particulier un ensemble de deux bâtiments autour d'une cour avec portail et grille.



Il convient de préserver les volumes et l'aspect des constructions existantes, ainsi que leur rapport à la cour. Le portail et la grille sont aussi à préserver.

3. COMMUNE DE L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE



3.1. ASC1 – Ferme de Faucigny

Le site présente un ensemble de corps de ferme intéressant avec en particulier un bâtiment remarquable à pan de bois et brique avec deux tours.



L'ensemble des bâtiments anciens doit être conservé dans son aspect général.
Le bâtiment aux deux « tour » doit être préservé totalement dans son aspect.

3.2. ASC2 – Ferme de « Au Rougeot »

Le site présente un bel exemple de ferme Bressane en brique à proximité d'un étang.



Le bâtiment a été bien restauré et doit être conservé dans son aspect général.

3.3. ASC3 – Ferme de « Le Charmois »

Le site présente un bel exemple de ferme Bressane à pans de bois dans un espace désormais urbanisé avec de nombreux pavillonnaires.



Le bâtiment a été bien restauré et doit être conservé dans son aspect général.

3.4. ASC4 – Le château de Villargeaut

Le site présente deux édifices intéressant à préserver : le « château » couvert d'ardoise et une belle ferme en appareil à pans de bois bâtie au XVII^e siècle.



Le château doit être absolument préservé dans son aspect tant au niveau des volumes que des ouvertures.

Pour le grand bâtiment de ferme (fortifié) on en conservera au maximum les volumes et aspect.

3.5. ASC5 – Ferme à Villargeau

Le site présente un bel exemple de maison à pans de bois et remplissage brique relativement isolé à l'entrée de Villargeau.



Le bâtiment a été bien restauré et doit être conservé dans son aspect général.
Il faut aussi prendre en compte l'autre grand bâtiment de ferme dans son volume général qui forme un ensemble avec le bâtiment ci-dessus.

3.6. ASC6 – Maison au centre bourg

Le site présente un bel exemple de maison à pans de bois et remplissage brique en plein centre bourg à proximité de l'église et de la mairie.



Le bâtiment a été bien restauré et doit être conservé dans son aspect général. Par sa position en cœur de bourg, il participe de l'identité de la commune.

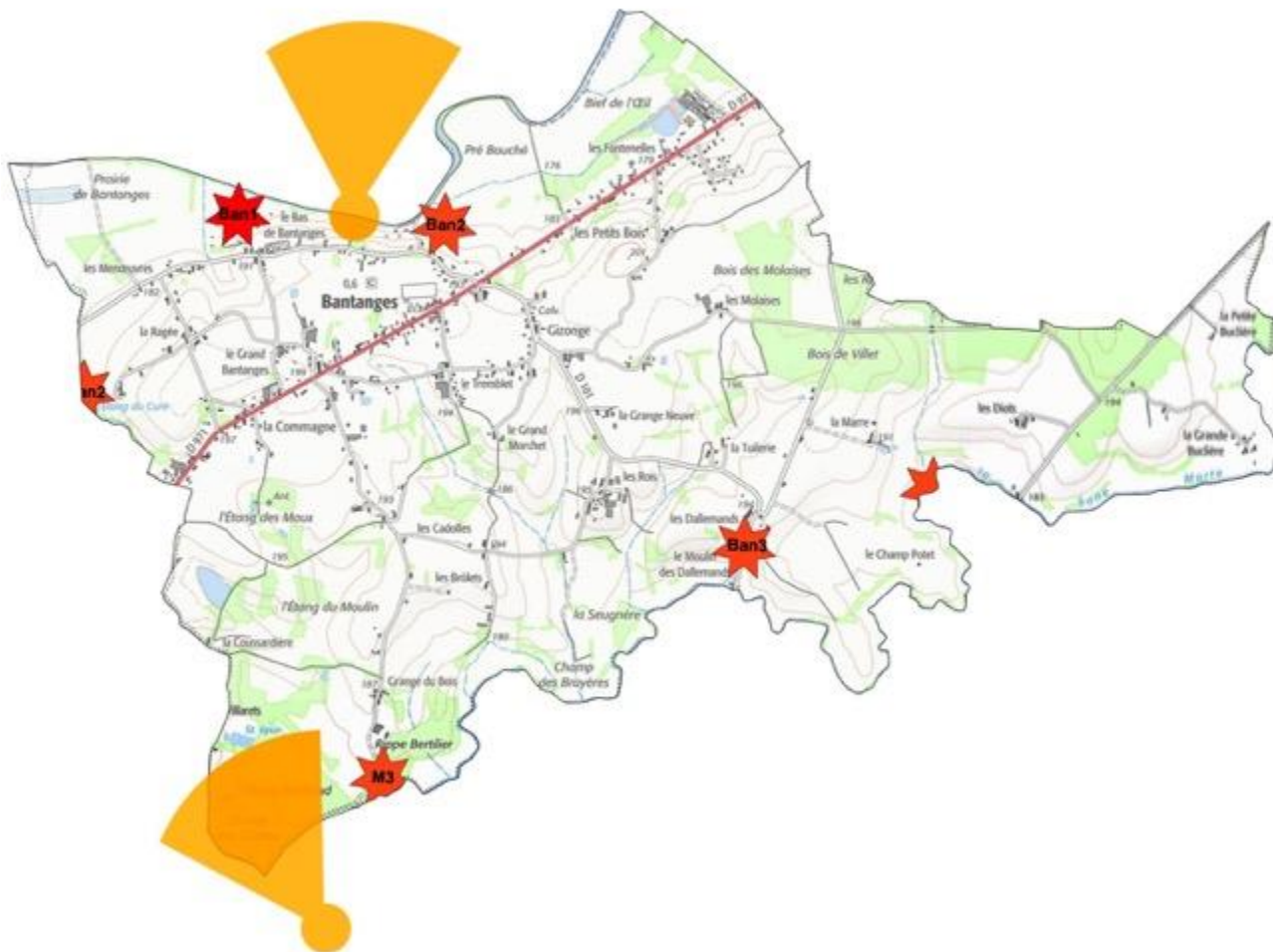
3.7. ASC7 – Étang de Foichot

Par son positionnement au cœur du bourg, l'étang de Foichot est un élément de paysage naturel très intéressant à préserver.



Dans un contexte de diffusion de l'urbanisation pavillonnaire autour du cœur du bourg, la préservation de cet espace est importante. Si des aménagements, voire des constructions, à proximité sont nécessaires, elles ne doivent pas troubler cette image de « nature ».

4. COMMUNE DE BANTANGES



4.1. BAN1 – Église et hameau du bas de Bantanges

L'église est un élément marquant du site du fait de son relatif isolement et de la vue sur la vallée de la Seille et l'église de Savigny en face. Sa valeur peut être associée au hameau de Bas de Bantanges formé de fermes bressanes caractéristiques parmi lesquelles on ne trouve pas de maisons nouvelles.



Il est évident que l'église conservera son apparence actuelle et que l'enjeu de préservation du monument sera pris en compte.

Toutefois, il conviendra aussi de préserver dans leurs aspect et volumes les fermes anciennes du hameau.

4.2. BAN2 – Moulin des Dallemands

Le site est intéressant pour la présence de l'ancien moulin, même si l'ensemble est assez hétéroclite.



Il faut essayer de préserver l'image ancienne des bâtiments même si l'ensemble est, aujourd'hui, un peu hétéroclite...

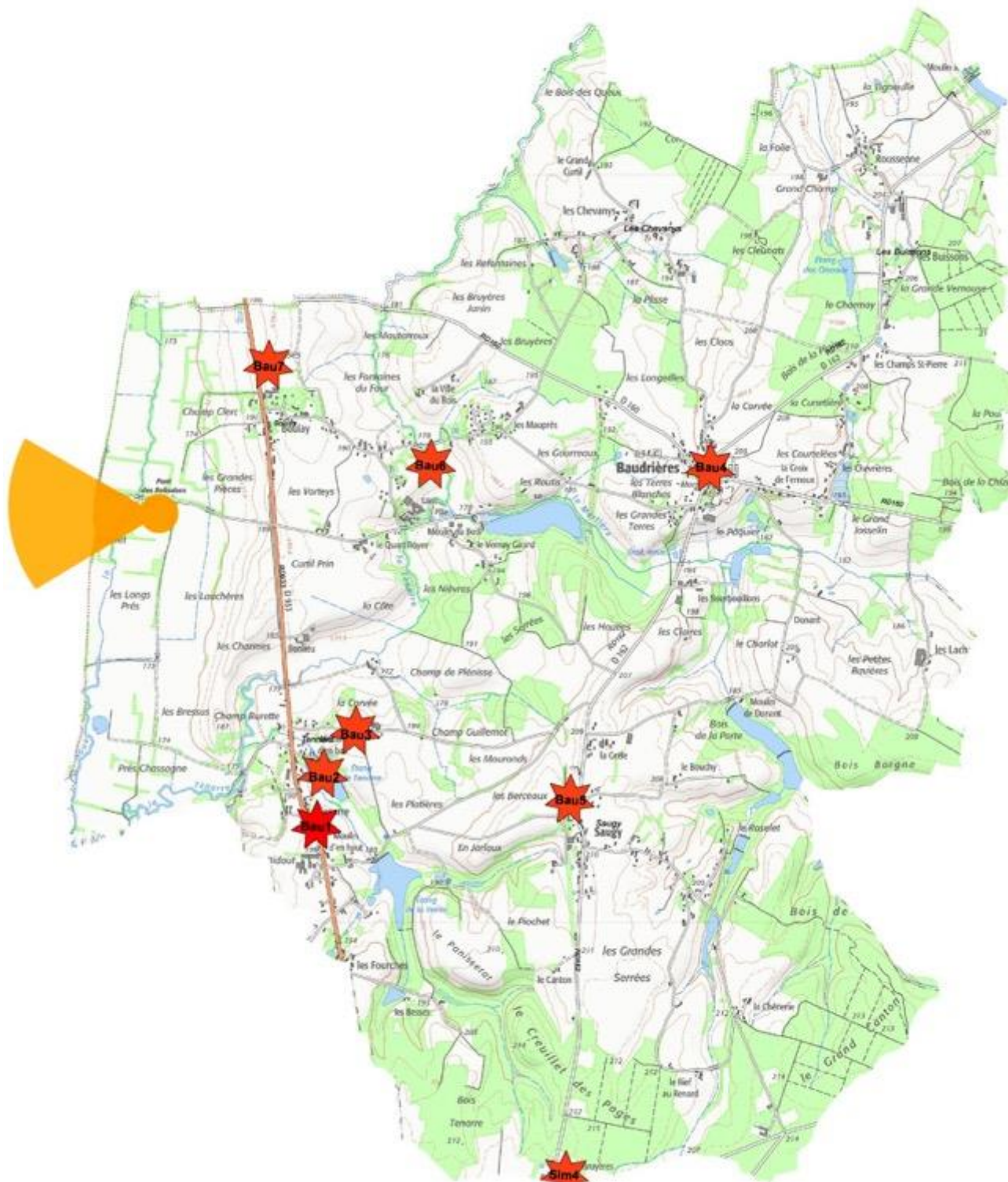
4.3. BAN3 – Site de la grotte

Le site de la « grotte » avec sa statue de la vierge représente une valeur locale à préserver.



A l'échelle locale, la préservation de cet espace est importante. Des aménagements, voire des constructions, à proximité ne doivent pas troubler cette image de « nature ».

5. COMMUNE DE BAUDRIERES



5.1. BAU1 – Ferme au hameau de Tenarre (Inscrit à l'inventaire MH)

Ferme du XVII^e siècle tout à fait remarquable



L'ensemble des bâtiments anciens doit être conservé dans son état historique.

5.2. BAU2 – Ferme au hameau de Tenarre

Bâtiment de ferme à pans de bois et remplissage brique d'intérêt patrimonial malgré un contexte hétéroclite avec de nombreux hangars métalliques.



L'ensemble des bâtiments anciens doit être préservé dans son volume et ses aspects de façade.

5.3. BAU3 – Le Moulin d'En Bas à Tenarre

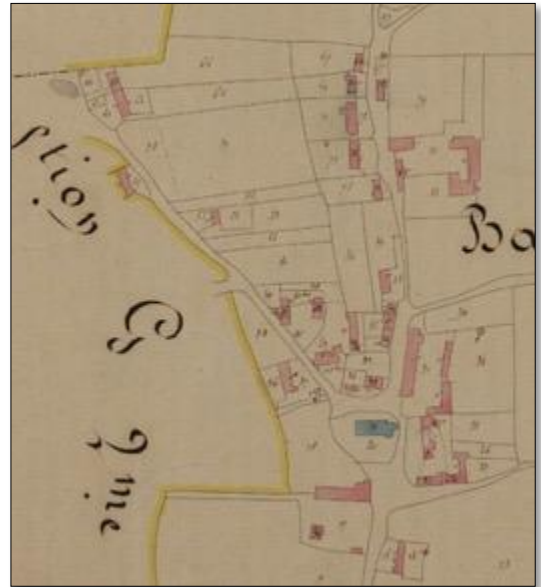
Bâtiment de moulin avec deux bâtiments annexes autour d'une cour.



L'ensemble des bâtiments anciens doit être préservé dans leur rapports de volume autour de la cour et aussi dans leurs aspects de façade contrastés.

5.4. BAU4 – Église

L'église est dans une position au cœur du bourg entourée de bâtiments anciens. Cet ensemble est à préserver.



L'ensemble des bâtiments anciens doit être préservé dans son volume et ses aspects de façade.

5.5. BAU5 – Ferme au hameau de Saugy

Corps de ferme composé de deux bâtiments parallèles à pans de bois et d'un petit bâtiment annexe.



L'ensemble des trois bâtiments anciens doit être préservé dans leurs volumes, leurs aspects de façade et les rapports entre eux.

5.6. BAU6 – Ferme au hameau de Boulay

Corps de ferme composé de deux bâtiments parallèles à pans de bois et de bâtiments annexes.



L'ensemble des bâtiments anciens doit être préservé dans leurs volumes, leurs aspects de façade et les rapports entre eux.

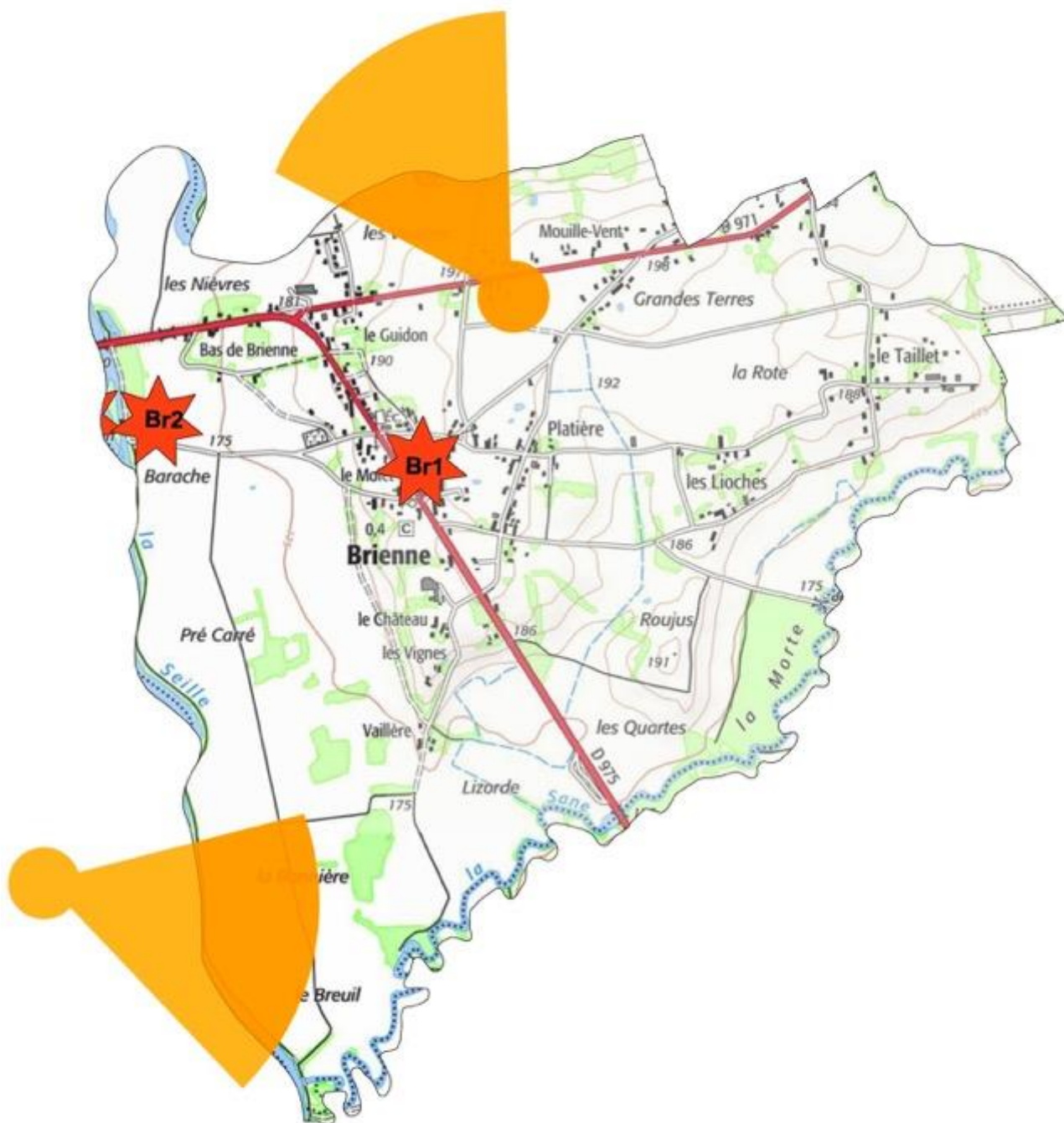
5.7. BAU7 – Château de Boulay

Il s'agit d'un bâtiment XIX^e.



Le bâtiment XIX^e doit être conservé dans son aspect avec des éléments de parc végétalisé.

6. COMMUNE DE BRIENNE



6.1. BR1 – Fermes au centre bourg

Le « centre bourg » de Brienne est très « lâche » autour de l'église, la mairie et l'école. En ce sens les quelques bâtiments de ferme anciens présent autour contribuent à le constituer.



L'ensemble des bâtiments anciens doit être préservé dans leur volume caractéristiques : longs bâtiments orientés Nord/Sud.

6.2. BR2 – Écluse sur la Seille

L'écluse sur la Seille constitue un petit morceau de paysage caché très intéressant à préserver.



Paysage à préserver. Tout aménagement ou construction (si nécessaire pour mise en valeur de l'écluse) devrait se faire discret.

7. COMMUNE DE LA CHAPELLE THECLE



7.1. CT1 – Entrée Ouest du bourg et l'église

L'entrée Ouest du bourg, sans être d'une qualité paysagère exceptionnelle, est très identitaire de la commune avec quelques bâtiments anciens en bas de la rue qui monte jusqu'à l'église qui domine la vallée de la Sône Vive.



Dans le cadre de réhabilitation ou de constructions nouvelles, il faudra garder l'idée de rue en pente et les quelques visions sur l'église dominant la vallée.

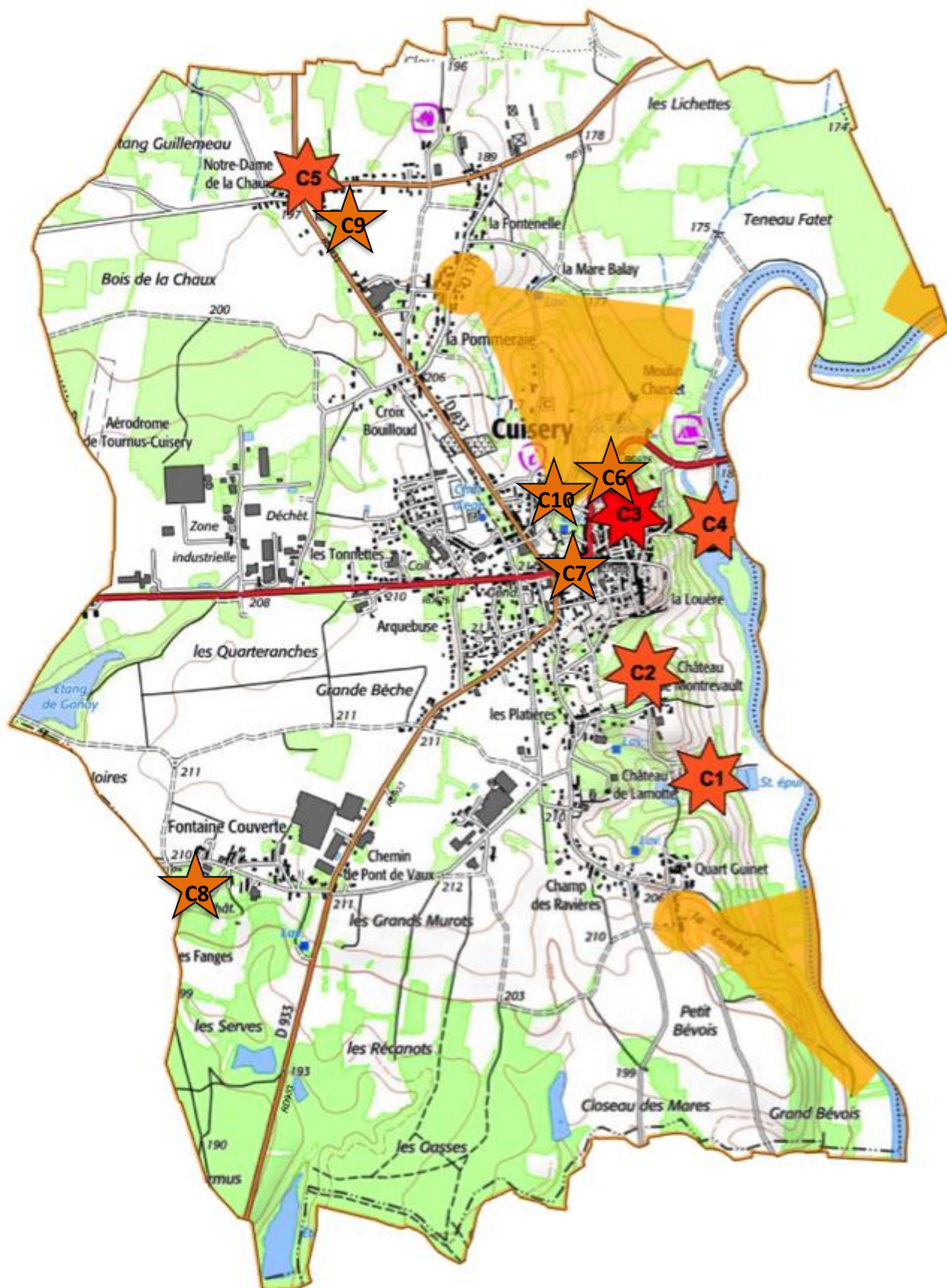
7.2. CT2 – Étang du Mont Chat

À l'écart du centre bourg l'étang du Mont Chat propose un cadre naturel. La rive Sud a été légèrement aménagée avec un site de piquenique et un bâtiment communal. C'est un lieu fréquenté pour le loisir.



L'ensemble doit conserver son caractère naturel.

8. COMMUNE DE CUISERY



8.1. C1 – Château de Lamotte

Au sud du centre bourg à l'intérieur d'un grand parc, le château de La Motte est un bâtiment XIX^e qui se présente comme un manoir à l'architecture très classique.



L'ensemble doit être absolument préservé dans son architecture ainsi que le cadre du parc.

8.2. C2 – Château de Montrevault

Caché derrière de haut mur, il s'agit d'un « château » XIX^e caractéristique d'une certaine architecture hétéroclite de cette époque.



L'ensemble doit être préservé absolument dans son architecture.

8.3. C3 – Église et centre bourg

L'ensemble du centre bourg ancien de Cuisery est intéressant avec ces rues étroites. L'église, comme posée à un coin du carré urbain, est un bâtiment de grand intérêt. C'est aussi un signal qui se voit de loin depuis la vallée de la Seille.



Une réhabilitation des bâtiments doit rester possible en conservant l'atmosphère générale du centre bourg.

8.4. C4 – La Seille et le moulin

Le secteur de la Seille est un élément important du paysage identitaire de Cuisery. Il doit être préservé et amélioré dans ses valeurs dépréciantes comme le moulin.



L'ensemble doit être préservé en mettant en valeur l'espace naturel.

8.5. C5 – Notre Dame de la Chaux

À l'entrée Nord de la commune, le bâtiment de Notre Dame de la Chaux est un signal important.



La chapelle doit être absolument préservée dans son architecture.

8.6. C6 – Tour du château

Dans le centre bourg, la tour du château est un élément patrimonial fort.



La tour du château doit être absolument préservée dans son architecture.

8.7. C7 – Chapelle Saint Pierre

Dans le centre bourg, la chapelle Saint Pierre est un élément patrimonial fort.



La chapelle Saint Pierre doit être absolument préservée dans son architecture.

8.8. C8 – Chapelle du haras de Fontaine couverte

Dans le centre bourg, la chapelle Saint Pierre est un élément patrimonial fort.



La chapelle Saint Pierre doit être absolument préservée dans son architecture.

8.9. C9 – Cèdre de La Chaux

En face de Notre Dame de La Chaux, cet arbre remarquable a été planté en 1760 par Claude Berthaud, avocat à Chalon-sur-Saône, puis procureur à Cuisery. Cet arbre fut classé en 1909 parmi les sites artistiques : son propriétaire ne doit ni l'ébranler, ni le détruire. Le monticule à sa base à un empierrement pour le stabiliser. Celui-ci est constitué d'anciennes pierres tombales.



Il convient de protéger l'arbre, mais aussi les abords de façon à conserver les points de vue existants.

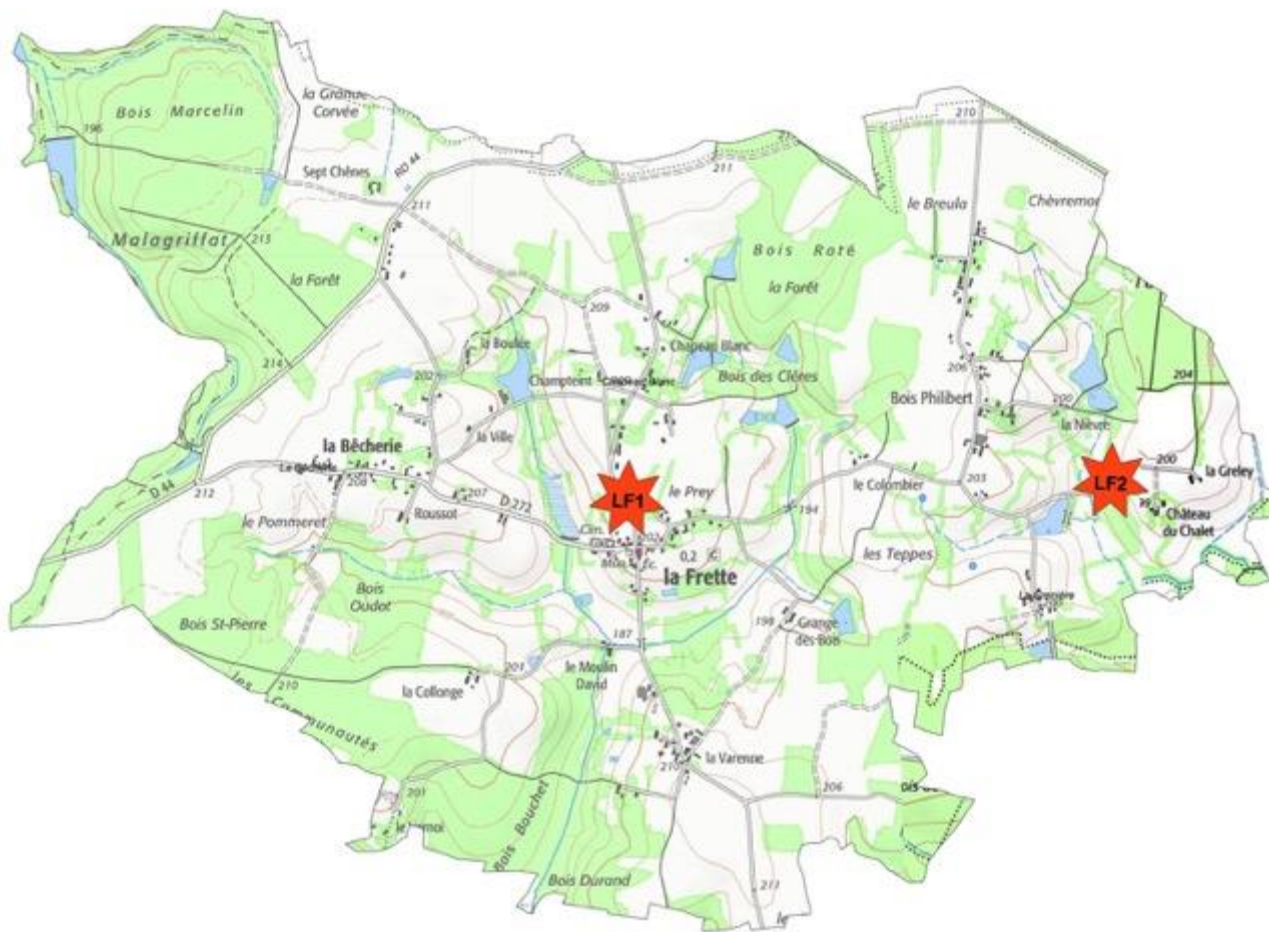
8.10. C10 – Parc du centre Eden

Sur la centralité historique, le parc du centre Eden constitue un élément de paysage riche et éminent qu'il convient de préserver.



Il convient de préserver l'ensemble du parc du centre Eden.

9. COMMUNE DE LA FRETTE



9.1. LF1 – Église romane et salle des fêtes au centre bourg

À L'entrée Ouest du centre bourg l'ensemble constitué par l'église romane, la salle des fêtes et l'étang en dessous doit être préservé dans sa valeur paysagère et patrimoniale d'ensemble.



L'ensemble doit être préservé dans son architecture et dans son cadre rural.

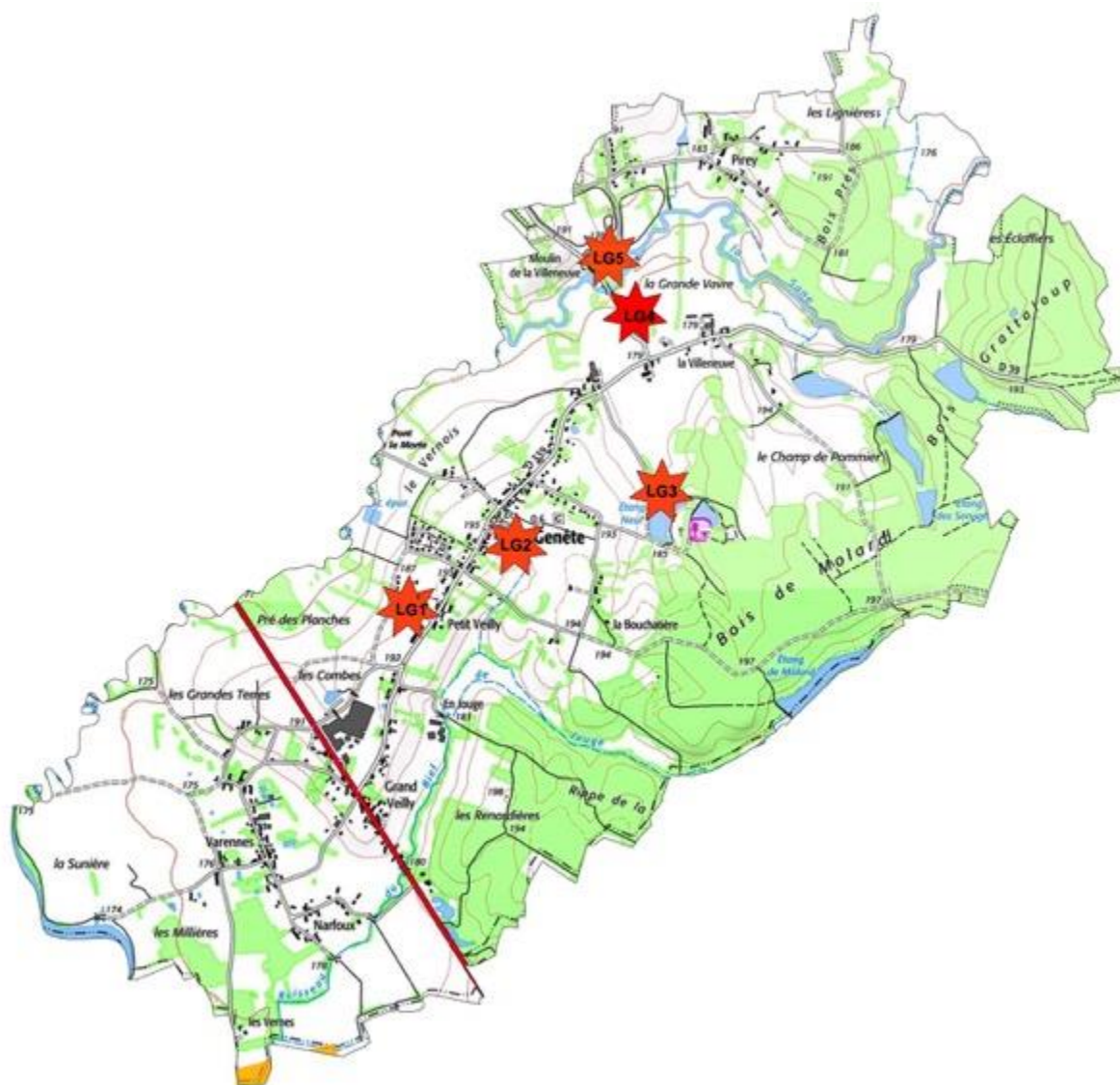
9.2. LF2 – Château du Chalet

À l'Est du bourg, à l'intérieur d'un parc, le « château du Chalet, est un exemple intéressant d'architecture de style hétéroclite caractéristique de certaines architectures de la fin du XIX^e siècle.



L'ensemble doit être préservé dans son architecture sans modification.

10. COMMUNE DE LA GENÊTE



10.1. LG1 – Salle des fêtes – La Tour Jérusalem

Proche du centre bourg la « Tour Jérusalem » est un bâtiment qui servait à l'accueil des pèlerins et dont les parties les plus anciennes remonteraient au XV^e siècle. Elle est propriété de la commune et a été réhabilitée en Salle des fêtes.



Le bâtiment de très grand intérêt patrimonial doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. Il convient aussi de faire attention aux perspectives visuelles depuis les voies publiques.

10.2. LG2 – L'église

Marqueur symbolique du centre bourg, l'église est aujourd'hui entourée de bâtiments plus récents dans un espace urbain relativement peu qualifié (parking, tri sélectif...)



Le bâtiment d'intérêt patrimonial doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. Il convient aussi de faire attention aux perspectives visuelles depuis l'espace public et à l'aménagement des abords.

10.3. LG3 – Domaine des Druides

Il s'agit d'un grand espace naturel aménagé autour d'un étang, à préserver.



L'ensemble doit être préservé dans son son cadre rural et naturel. Tout aménagement devra en tenir compte.

10.4. LG4 – Château de la Villeneuve

Au XVII^e siècle, il est mentionné un beau pavillon entouré de fossés franchis par un pont-levis et un pont dormant.

Seul subsiste, le long du flanc sud de la terrasse carrée qui portait la maison forte, un bâtiment de plan rectangulaire allongé, couvert d'un toit à deux versants, flanqué à son extrémité ouest d'un pavillon en légère avancée sur ses deux façades, couvert d'un toit à croupes.

Un pigeonnier carré dans l'angle nord-est de la cour et une grange en appareil à pans de bois hourdé de brique sous un vaste toit à croupes complètent l'ensemble.



L'ensemble doit être préservé dans son architecture et ses volumes, autant pour le corps de bâtiment principal que pour les communs et le pigeonnier.

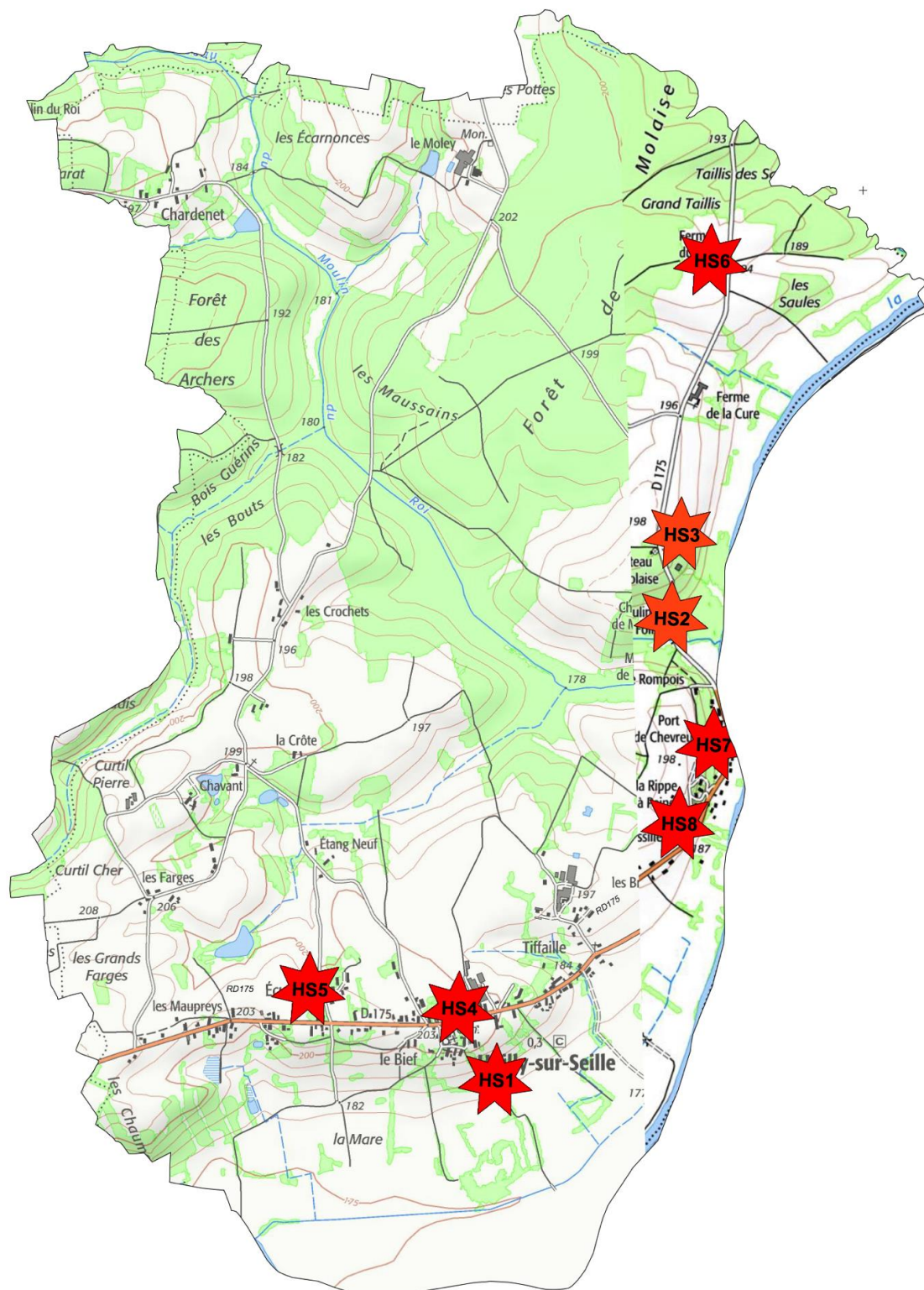
10.5. LG5 – Moulin de la Villeneuve

Sur les bords de la Sône, l'ancien moulin est constitué de deux bâtiments accolés. L'espace de la Sône autour constitue un écrin naturel tout à fait intéressant.



L'ensemble doit être préservé dans son architecture et ses volumes. Couleurs et matériaux doivent aussi être respectés.

11. COMMUNE DE HUILLY SUR SEILLE



11.1. HS1 – Église

Entourée de son cimetière, sur un coteau dominant la Seille, l'église de Huilly est attestée dès 981, date à laquelle elle est donnée à l'abbaye de Tournus. Elle était alors dédiée à Saint Jean et non, comme aujourd'hui, à saint Georges. Les parties les plus anciennes de l'édifice actuel remontent au XII^e s. Il s'agit essentiellement du clocher, du chœur et de l'abside. Celle-ci, voûtée en cul-de-four brisé, a conservé ses petites ouvertures romanes, très ébrasées à l'intérieur comme à l'extérieur et entourées de contreforts, assez plats à l'est, plus saillants au nord et au sud. Une corniche à modillons non sculptés, qui supporte une toiture en tuiles plates, se prolonge dans la travée droite du chœur, légèrement plus élevée et voûtée en berceau brisé. Sur la travée de chœur s'élève un clocher carré ouvert de baies géminées. La flèche est moderne.



Le bâtiment est d'intérêt patrimonial et doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. Il convient aussi de faire attention aux perspectives visuelles depuis les voies

publiques. Les bâtiments anciens qui l'entourent doivent aussi être restauré et réhabilité en conservant les aspects architecturaux actuels.

I 1.2. HS2 – Moulin de la folie

Situé à l'écart du centre bourg sur le ruisseau du moulin du roi, le moulin de la Folie est un bâtiment ancien au volume simple dans un écrin de nature.

Moulin sur étang en pisé implanté parallèlement à la route qui le sépare de son bâtiment des dépendances. Un four à pain en pierre est situé dans son alignement à droite. Encadrements de baies à feuillure, en pierre rose. Portes à fenêtre d'imposte. Auvent sur chevrons (sur aisseliers en façade postérieure). Epis de faîtages métalliques dont un à girouette. Le puits à superstructure à rouleau est situé dans l'angle postérieur droit.

Bâtiment des dépendances en pisé constitué de deux étables flanquées d'une grange sur la droite.



Le bâtiment est d'intérêt patrimonial et doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. Il convient aussi de faire attention aux perspectives visuelles depuis la voie publique. Les bâtiments de dépendances situés de l'autre côté de la route, quoique d'un intérêt moindre, doivent aussi faire l'objet d'un respect de leur aspect ancien.

11.3. HS3 – Château de Molaise

Grande demeure de la fin du XIX^e siècle.



Le bâtiment doit être parfaitement préservé dans son volume, son aspect architectural et ses percements.

11.4. HS4 – Bâtiment de la mairie et de l'école au bourg



Le bâtiment doit être parfaitement préservé dans son volume, son aspect architectural et ses percements.

11.5. HS5 – Ferme-Gîte



L'ensemble doit être préservé dans son architecture et ses volumes. Couleurs et matériaux doivent aussi être respectés.

11.6. HS6 – Ferme du Pin à Molaise



L'ensemble des trois bâtiments anciens doit être préservé dans leurs volumes, leurs aspects de façade et les rapports entre eux.

11.7. HS7 – Pont de Chevreuse



Le pont, comme élément identitaire, doit être préservé en l'état.

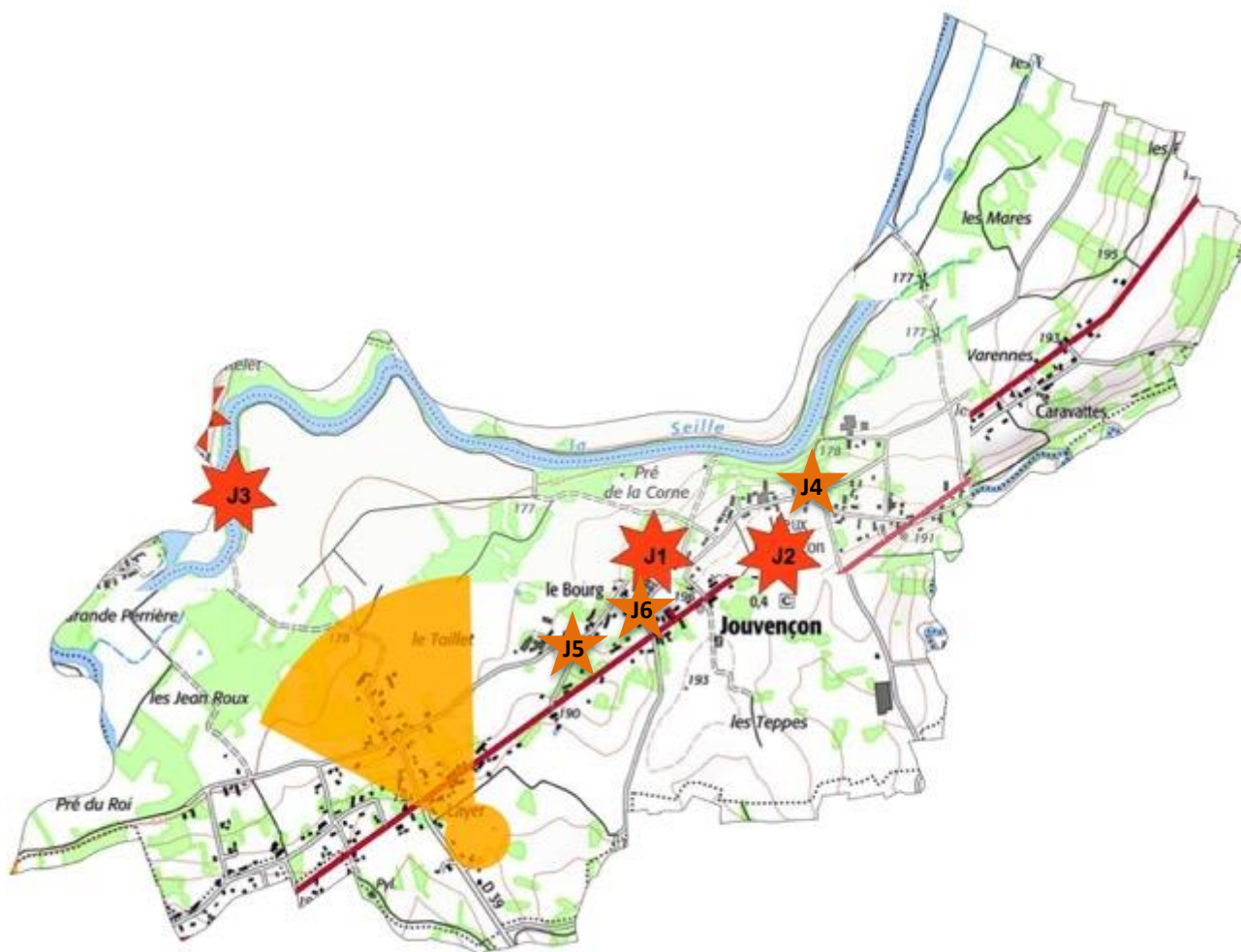
11.8. HS8 – Maisons en pierre Libet

Ensemble de trois maisons anciennes présentant un intérêt patrimonial.



L'ensemble doit être préservé dans son architecture et ses volumes. Couleurs et matériaux doivent aussi être respectés.

12. COMMUNE DE JOUVENCON



12.1. J1 – Église

Église du XIX^e siècle, implantée au milieu du cimetière. La façade avec fronton est classique.



Le bâtiment est d'intérêt patrimonial et doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. Il convient aussi de faire attention aux perspectives visuelles depuis les voies publiques.

12.2. J2 – Ferme au hameau du Vieux Jouvençon

Corps de ferme ancien en brique et pisé correspondant au reste d'un ensemble fermé autour d'une cour.



Le bâtiment est d'intérêt patrimonial et doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. Il mérite toutefois d'être réhabilité en conservant son image en particulier côté voie publique.

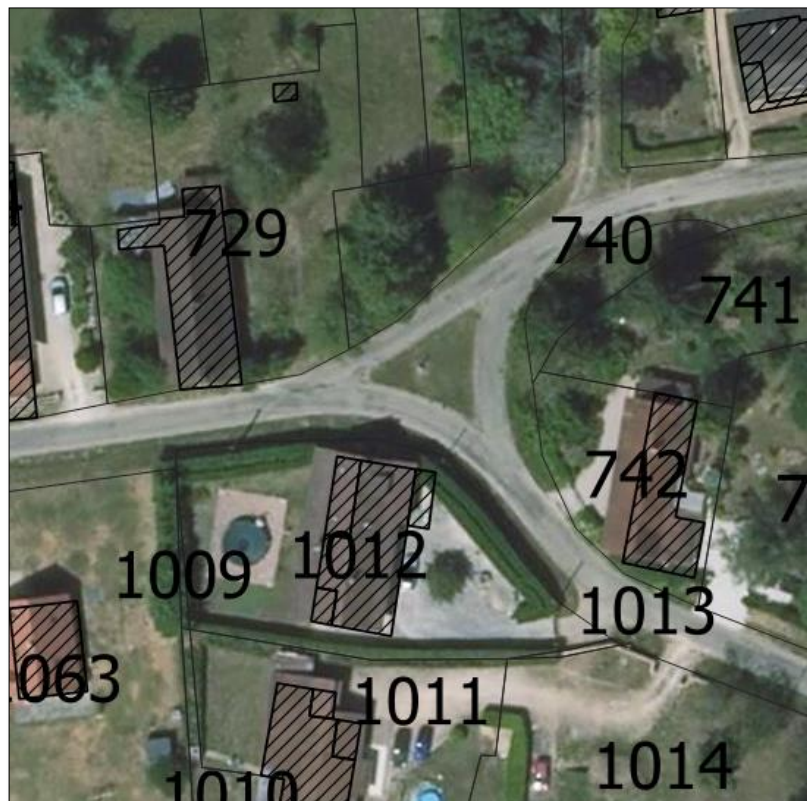
12.3. J3 – Écluse

L'écluse compose un petit espace particulier à proximité de la Seille, avec de beau point de vue à préserver vers l'église et le château de Loisy.



Un espace à préserver.

12.4. J4 – Calvaire en pierre



Un petit patrimoine local à préserver.

12.5. J5 – Calvaire du bief du four

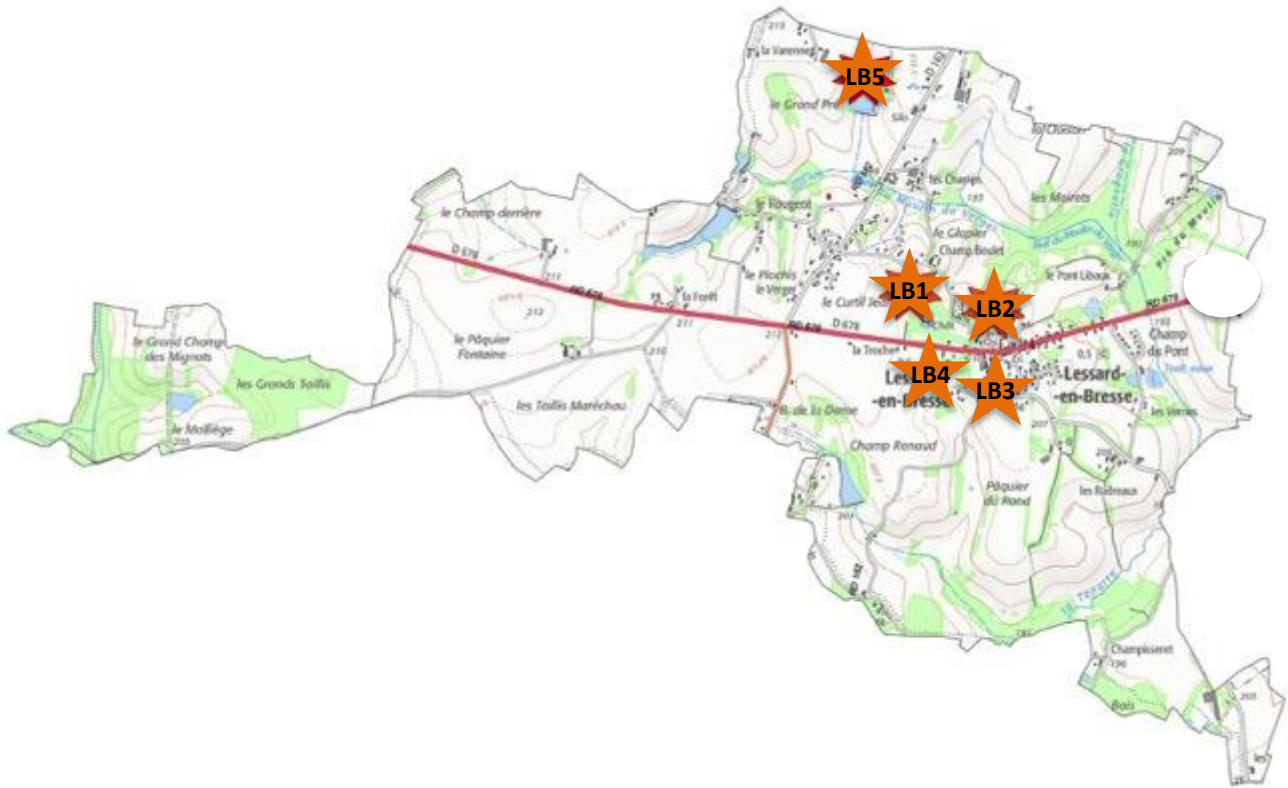


Un petit patrimoine local à préserver.

12.6. J6 – Calvaire du chemin de l'église



Un petit patrimoine local à préserver.



13.1. LB1 – Château de Lessard en Bresse

Ancien château-fort (XVI^e siècle) édifié en briques et encore flanqué de deux tours. Le château a toutefois été remanié.



Ensemble de très grand intérêt, mais relativement hétéroclite. Il convient de conserver l'image château fort pour ce qu'il en reste.

13.2. LB2 – Place de l'église

La place de l'église est aujourd'hui fortement marquée sur deux côtés (Est et Sud) par un alignement sur rue de bâtiments en continu. Côté Ouest, on remarque une ferme bressane typique. On note aussi un bâtiment à pan de bois et brique côté Sud.



Les bâtiments existants doivent être respectés dans leur architecture et leur volume. L'implantation éventuelle de bâtiments nouveaux devra respecter l'ordonnancement actuel de la place

13.3. LB3 – Ferme bressanne

Sur la RD 456, légèrement au Sud de la place de l'église, on trouve un bâtiment typique de l'architecture bressanne du secteur avec soubassement en pierre, pans de bois et remplissage brique.



Ensemble typique et bien réhabilité. À préserver dans son intégrité.

13.4. LB4 – Maison bourgeoise et parc

À l'entrée Ouest du centre bourg, le bâtiment est une maison bourgeoise à l'architecture homogène à l'intérieur d'un parc.



Le bâtiment principal est à préserver dans son volume et son architecture.

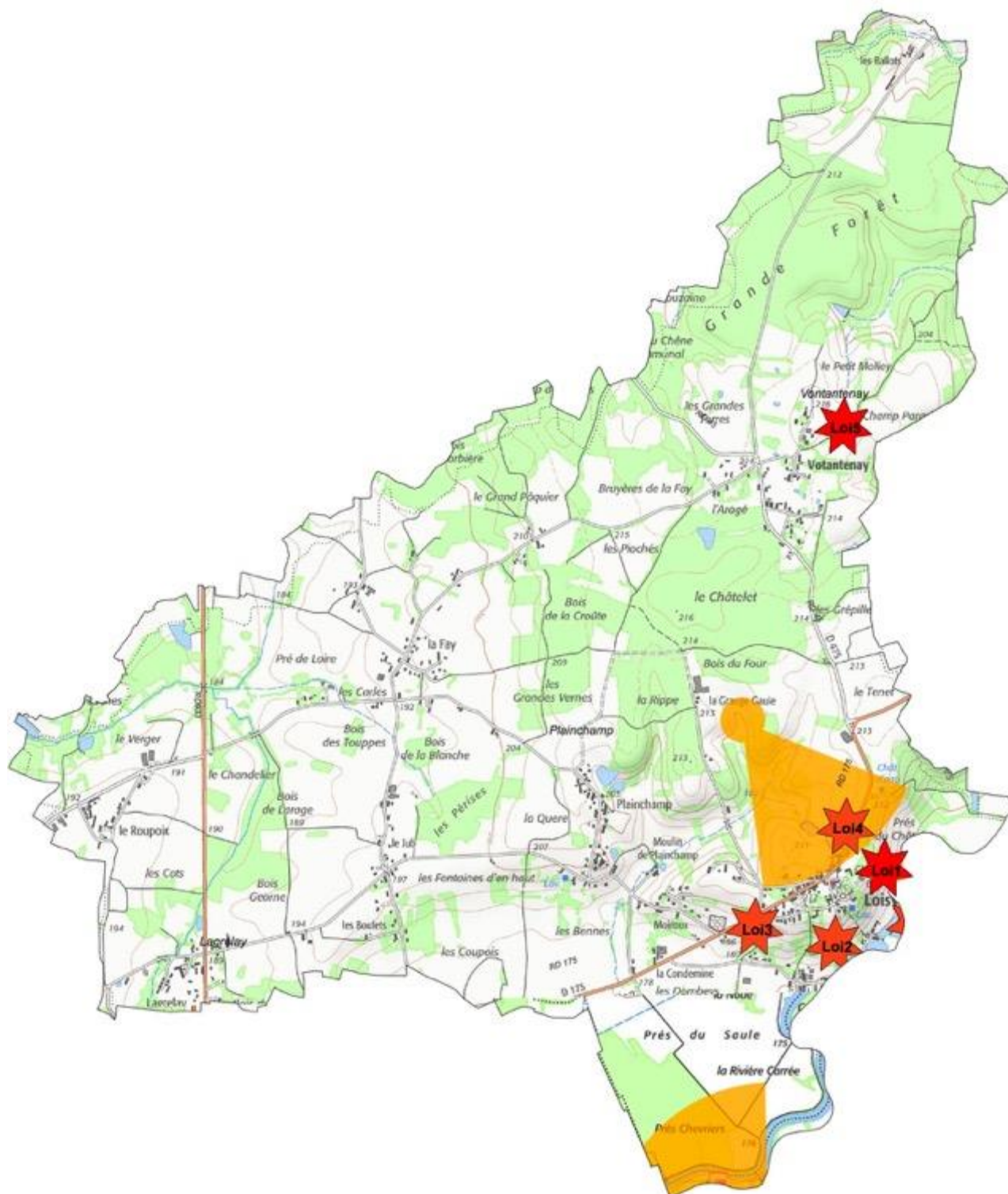
13.5. LB5 – Étang

Étang au Nord-Ouest du village.



Conserver l'aspect naturel du site.

14. COMMUNE DE LOISY



14.1. Loi1 – Château de Loisy

Précédé à l'ouest d'un premier fossé et d'un portail en plein cintre, à extradors en escalier, entre deux tours rondes, le château est bâti sur le flanc nord d'une terrasse rectangulaire flanquée sur ses angles nord-ouest et sud-ouest de tours circulaires, jadis reliées par d'épaisses courtines auxquelles a été substitué un mur bas interrompu, dans l'axe de la façade, par une grille en fer forgé.



Classé Monument Historique.

I 4.2. Loi2 – Moulin de Loisy

Le moulin de Loisy est un important bâtiment d'intérêt patrimonial dans un cadre naturel très intéressant. Toutefois, il a été agrandi à l'aide de bâtiment métallique de peu d'intérêt.



Le bâtiment doit pouvoir être gardé dans son volume et son aspect. Son cadre doit être préservé au maximum, même si des extensions par hangar métallique sont venues, au fil du temps diminuer la valeur paysagère et patrimoniale du lieu.

I 4.3. Loi3 – Maison bourgeoise rue des jardins

Il s'agit d'une grosse maison bourgeoise avec un bâtiment annexe en retour perpendiculaire. L'ensemble est ordonné.



Le bâtiment principal doit pouvoir être gardé dans son volume et son aspect. Les percements sont ordonnancés et de même proportion et doivent être conservés ainsi.

Le bâtiment annexe doit être conservé dans son volume.

I 4.4. Loi4 – Ferme bressanne en centre bourg

Bâtiment de ferme bressan typique à pans de bois.



Le bâtiment doit pouvoir être gardé dans son volume et son aspect. Si des percements étaient nécessaires il devrait respecter l'aspect du pan de bois.

Pas de percement en toiture.

Une attention doit aussi être portée aux bâtiments à construire à proximité.

I 4.5. Loi5 – Ferme bressanne à étage à Votantenay

Bâtiment assez exceptionnel à pans de bois et étage.



Le bâtiment doit pouvoir être gardé dans son volume et son aspect. On respectera en particulier le dessin des pans de bois.

Pas de percement en toiture.

15. COMMUNE DE MENETREUIL



15.1. M1 – Moulin de Montjay

Moulin du XVII^e siècle reconstruit au XX^e utilisé aujourd'hui comme écomusée. Le cadre avec la présence du bief fait aussi partie de la valeur patrimoniale du lieu.



Le bâtiment principal est à préserver dans ses volumes et son aspect. Les percements existants doivent être respectés.

15.2. M2 – Église et bâtiments anciens à proximité

L'église de Ménétreuil est relativement isolée, dominant la vallée de la Sône, mais aussi entourée de quelques bâtiments de ferme anciens.



L'ensemble du lieu présente une valeur patrimoniale et particulièrement l'église, mais aussi les deux anciens bâtiments au Nord qui doivent aussi être préservés dans leurs volumes et leurs aspects.

15.3. M3 – Zone humide – L'étang Rimbaud

L'étang a fait l'objet d'aménagements permettant une déambulation dans la zone humide.



L'intérêt patrimonial est ici lié au site naturel. Aujourd'hui maîtrisé et aménagé par la collectivité. Une attention doit ici être portée aux bâtiments qui pourrait être construits à proximité et qui pourraient être visible depuis ce lieu.

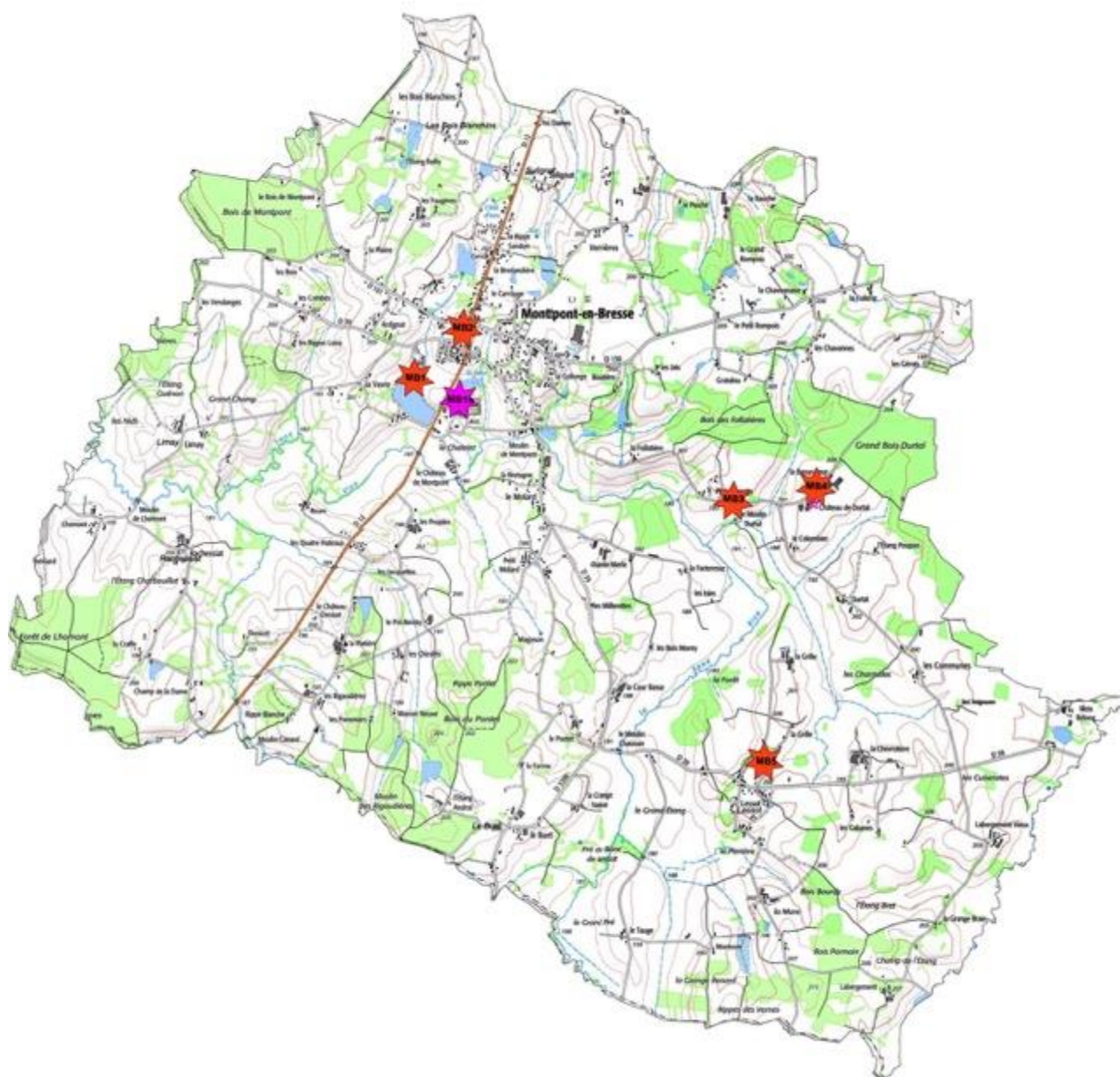
15.4. M4 – Moulin de La Buclière

L'ancien moulin présente des bâtiments relativement bas implantés en bord de route.



Le bâtiment principal est à préserver dans ses volumes et son aspect.

16. COMMUNE DE MONTPONT EN BRESSE



16.1. MB1 – Étang de la Vavre

Grand étang situé en dessous du centre bourg au Sud. Il a été aménagé en lieu de loisirs sur sa berge la plus au Sud.



L'aspect « naturel » doit être privilégié pour d'éventuels nouveaux bâtiments à construire autour de l'espace de loisirs.

La vue sur le centre bourg doit être protégée des deux côtés (Sud et nord) de l'étang.

16.2. MB2 – Mairie et centre bourg

L'ensemble du centre bourg présente des aspects intéressants : ponctuel comme les bâtiments de la Mairie, de la bibliothèque, de l'église voire de la salle des fêtes, ou généraux comme l'aspect de rue.



L'ensemble des éléments décrits ci-dessus doit être préservé.

16.3. MB3 – Moulin de Durtal

Le moulin de Durtal sur un bief de la Sône Vive présente encore deux bâtiments anciens d'intérêt patrimonial. Dans un espace très ouvert, l'ancien moulin est encore entouré d'un élément de végétation qui marque le paysage de la vallée de la Sône.



Les deux bâtiments sont à préserver dans leurs volumes et leur aspect.

16.4. MB4 – Château de Durtal

Du château du XIV^e siècle, cantonné de tours carrées et précédé d'une double enceinte avec fossés et pont-levis, il ne subsiste qu'une partie des douves et une grosse tour d'angle en brique, très bien appareillée, que couronnent des mâchicoulis couverts sur consoles. Elle flanque un corps de logis rectangulaire du (XVI^e siècle). Des communs en appareil à pan de bois et hourdis de brique entourent la cour.



Le château doit être entièrement préservé. Les communs peuvent faire l'objet de travaux d'aménagement, mais en respectant les volumes et les aspects.

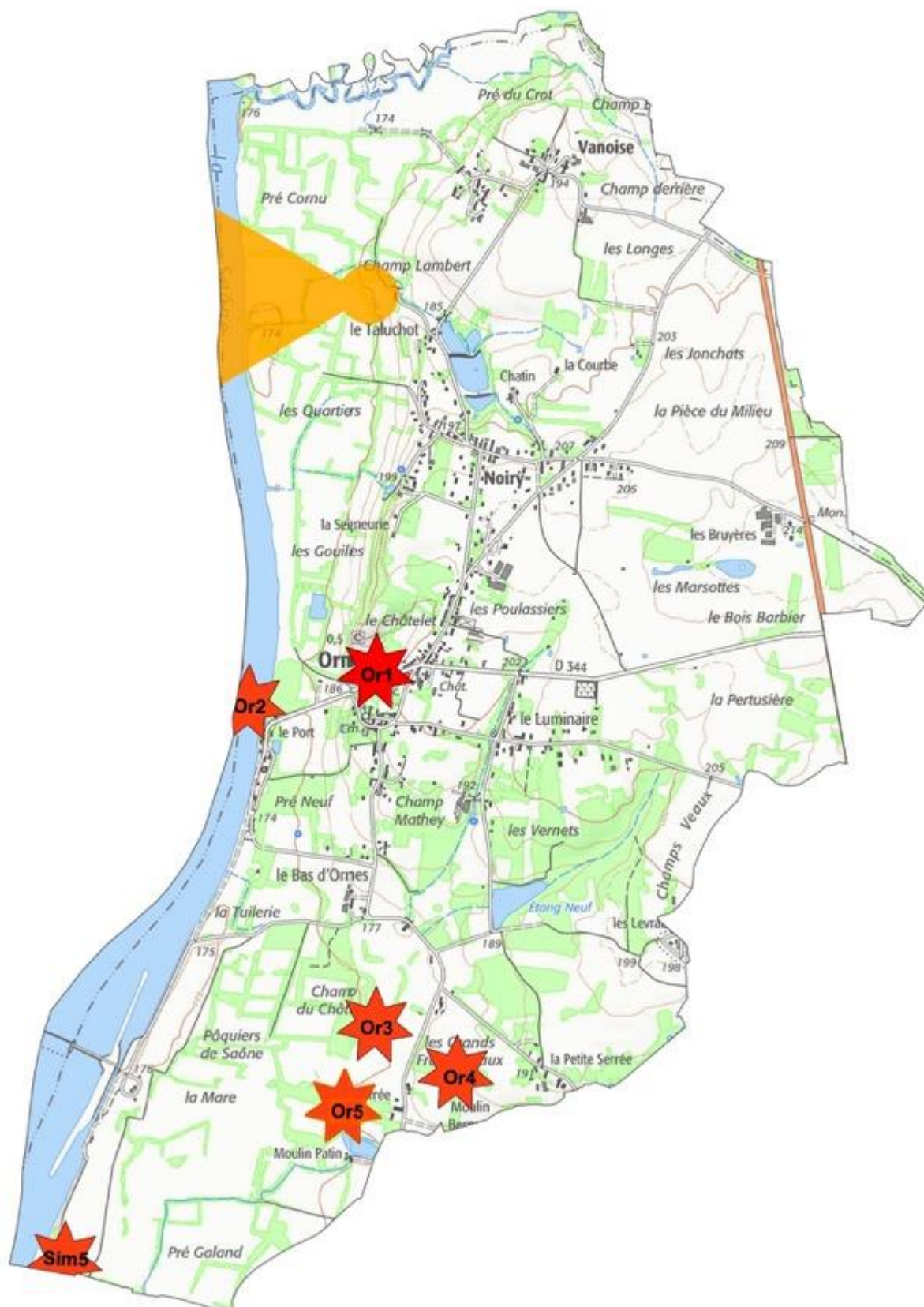
16.5. MB5 – Hameau de Lessot

Le hameau de Lessot est caractéristique d'un hameau d fermes bressan. Il comprend des bâtiments qui ont été réhabilités mais mérite d'être préservé dans son aspect général de hameau.



Les bâtiments existants doivent être préservés dans leur volume et leur aspect afin de conserver l'image générale du hameau.

17. COMMUNE DE ORMES



17.1. Or1 – Église

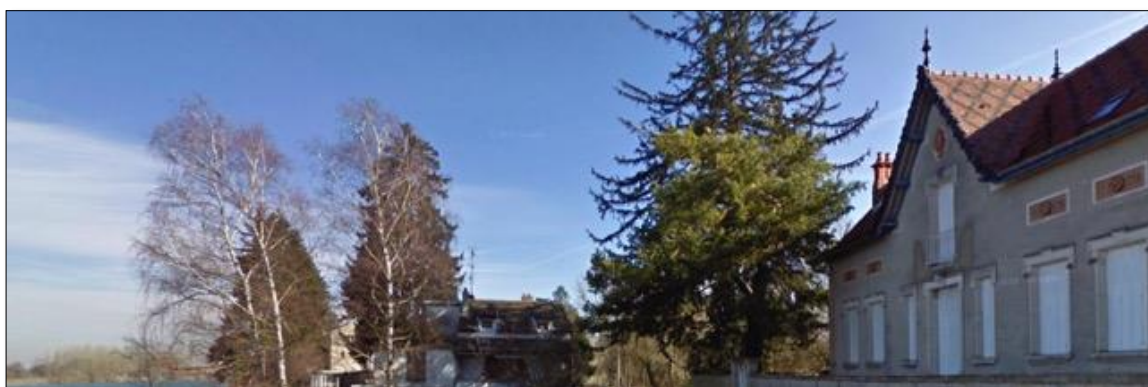
L'église Saint Martin du XII^e siècle est située un peu à l'écart de la rue principale. Elle est entourée de bâtiments anciens.



Le bâtiment est d'intérêt patrimonial et doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. L'espace sur lequel il est implanté doit être laissé libre. Le mur de soutènement en pierre est à conserver.

17.2. Or2 – Le Port

L'ensemble des berges de la Saône constitue une valeur paysagère forte. A lieu-dit le Port quelques constructions sont implantées. Bien qu'elles soient hétéroclites dans leur style, elles proposent un équilibre intéressant entre l'espace naturel de la Saône et quelques éléments bâtis particuliers.



L'équilibre entre bâti et espace naturel doit être préservé. Les éléments de bâti présentant une homogénéité (« le chalet ») doivent être préservés.

17.3. Or3 – Le château

L'ancienne maison forte de La Serrée n'est plus qu'une motte sans construction, mais elle reste une trace historique forte pour la commune.



L'aspect « naturel » doit être préservé de constructions.

17.4. Or4 – Le moulin Bernard

Moulin ancien associé à un grand étang sur sa face Est.



Le bâtiment doit être préservé dans son volume et son aspect. De nouveaux percements devront respecter les proportions des percements anciens.

17.5. Or5 – Château au lieu-dit « La Serrée »

Grand étang situé en dessous du centre bourg au Sud. Il a été aménagé en lieu de loisirs sur sa berge la plus au Sud.



Architecture très homogène qui doit être conservée dans ses détails.

18.1. OS1 – Église et centre bourg

L'église, pour partie romane et pour partie gothique, présente un intérêt patrimonial fort. Mais elle doit être associée au petit centre bourg resserré autour de la place avec ses bâtis anciens implantés en forme de rue.



Le bâtiment de l'église est d'intérêt patrimonial et doit être préservé dans son volume et son aspect architectural. L'espace du centre bourg doit conserver la forme de rue existante.

18.2. OS2 – Le port

Le hameau du port présente un intérêt paysager fort.



Les bâtiments doivent être préservés dans leur volumes et leur aspect afin de conserver l'image globale du hameau.

19. COMMUNE DE RANCY



19.1. Ran1 – Chapelle et hameau du Bas de Rancy

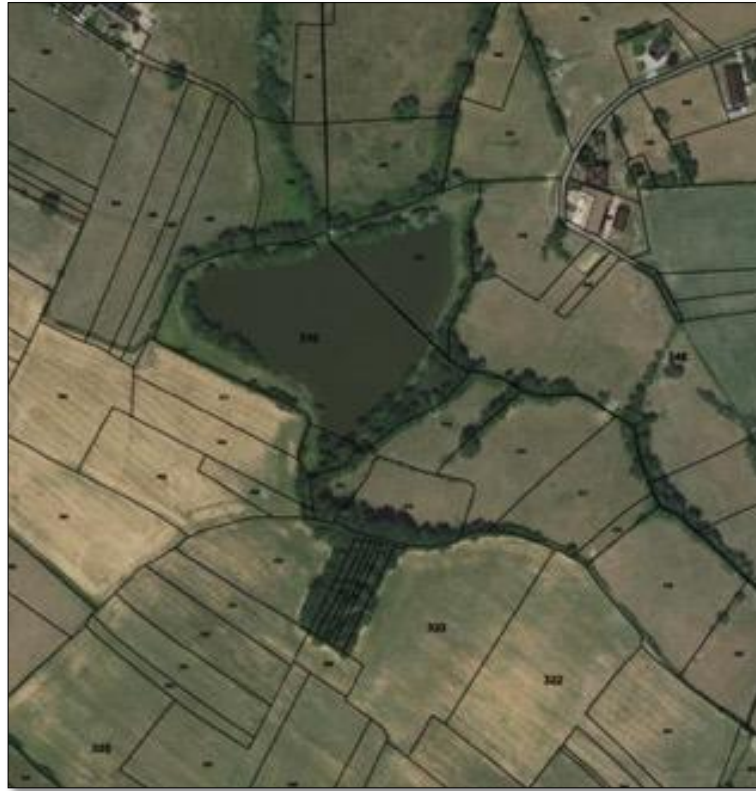
À l'entrée du hameau de « Bas de Rancy », l'église Saint Just est un bâtiment de grand intérêt patrimonial. Il faut y associer le presbytère en brique et les maisons anciennes qui constituent le hameau.



Tous les bâtiments constituant le hameau autour de l'église sont intéressants et à conserver dans leur volume et leur aspect.

19.2. Ran2 – Étang du curé

Espace naturel à préserver.



L'espace est exclusivement naturel. À préserver.



20.1. Rat1 – Étang du Fouget

L'étang Fouget présente une mosaïque de milieux humides qui assurent les conditions de survie primordiales pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques.



L'étang du Fouget doit être préservé dans son aspect naturel, même s'il a fait et peut faire l'objet d'aménagements légers et ponctuels pour en permettre la visite tout en le protégeant.

20.2. Rat2 – Lavoir

Le lavoir de Ratenelle est aujourd'hui relativement isolé et présente un intérêt patrimonial. Il est toutefois entouré de bâtiments d'activité qui ne contribuent pas à la mise en valeur du site.



Le lavoir doit être préservé dans son volume, son aspect et ses matériaux. Une attention doit être portée aux constructions qui pourraient être implantées.

20.3. Rat3 – Église

L'église de Rateneille est intéressante par son implantation à l'intérieur du cimetière dans une partie du bourg



Tous les bâtiments constituant le hameau autour de l'église sont intéressants et à conserver dans leur volume et leur aspect. En particulier la maison bourgeoise qui lui fait face à l'Ouest.

20.4. Rat4 – Maison Bourgeoise

À l'entrée Est de la commune, une maison de maître et pigeonnier de belle facture (XVIII^e siècle), avec des communs en vis à vis à l'Ouest formant cour. Petit jardin à l'Est.



L'ensemble est à préserver. Particulièrement l'habitation bourgeoise à préserver dans ses volumes et dans son aspect (ouvertures, matériaux, couleurs...).

20.5. Rat5 – Maison bourgeoise avec pigeonnier

Au centre du bourg un ensemble de bâtiment de ferme en U avec une maison bourgeoise flanquée d'un pigeonnier carré donnant sur la rue. L'ensemble serait du XVIII^e siècle. On note une niche avec une statue de la vierge sur le pignon du bâtiment le plus à l'Ouest.



L'ensemble est à préserver. Particulièrement l'habitation bourgeoise et son pigeonnier à préserver dans ses volumes et dans son aspect (ouvertures, matériaux, couleurs...).

20.6. Rat6 – Pavillon début XX^e siècle

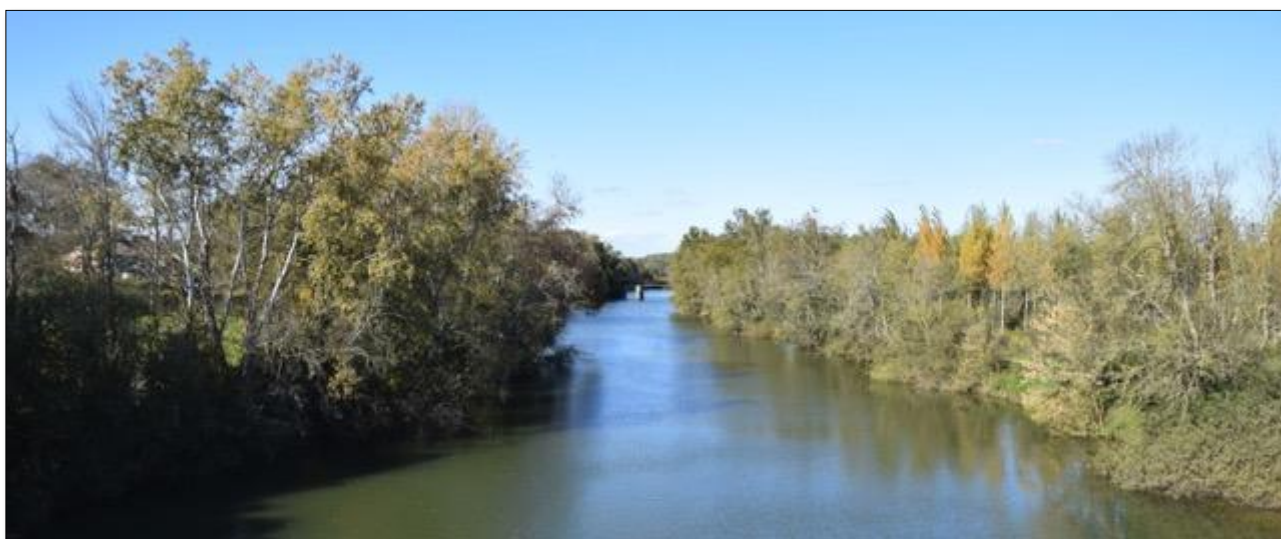
Sur la RD37, une villa caractéristique du début du XX^e siècle avec des décors sur la façade.



Bâtiment à préserver dans son volume, ses ouvertures et les décors de façade. Le mur et la clôture en limite d'emprise public sont à préserver aussi.

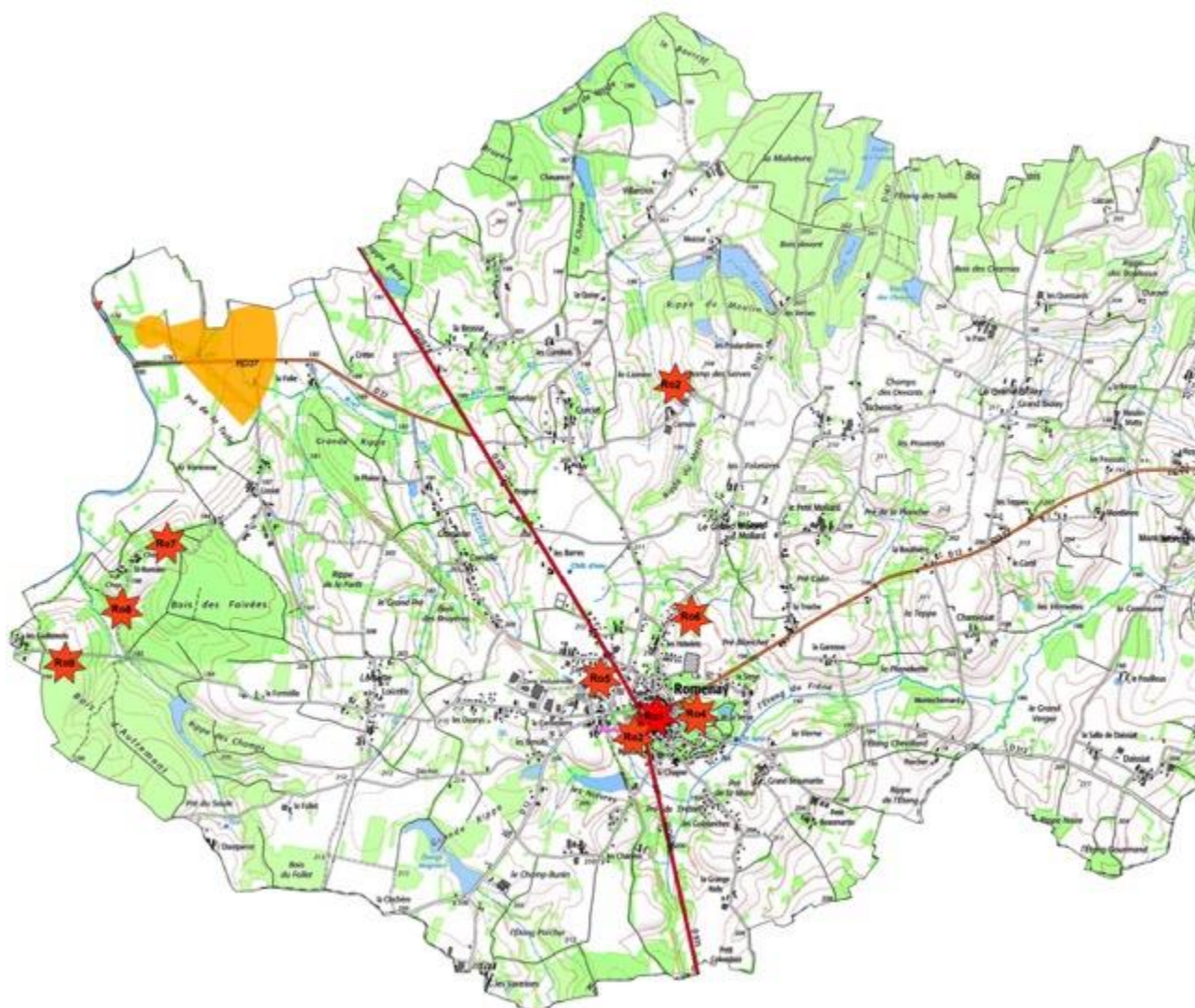
20.7. Rat7 – Pont sur la voie de chemin de fer

Le pont sur la Seille constitue aussi un élément de patrimoine à préserver dans son décor naturel.



Le pont est à préserver.

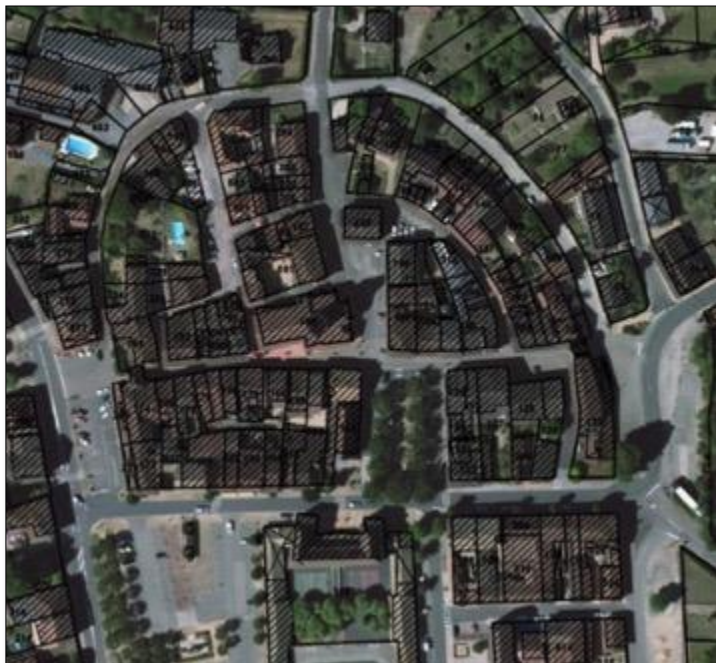
21. COMMUNE DE ROMENAY



21.1. Ro1 – La Ville

Ville forte du Moyen-Âge, le bourg de Romenay présente un habitat d'une qualité architecturale remarquable : maisons à pans de bois et encorbellement sur un parcellaire resserré, traces des remparts, subsistance des Portes de la ville... Les Portes occidentale et orientale de la ville, enceintes fortifiées de la vieille ville, sont inscrites aux monuments historiques.

Ci-dessous cadastre de 1833



L'ensemble des bâtiments du secteur ancien correspondant à la ville fortifiée doivent être réhabilités en prenant soin de préserver l'ambiance générale. Le secteur se trouve dans le périmètre de MH. Les constructions font d'onc l'objet d'un avis conforme de l'ABF

21.2. Ro2 – Ferme du Champ Bressan

Le domaine du Champ bressan, construit au début du XVIII^e siècle, est constitué d'un remarquable ensemble architectural composé de plusieurs corps de bâtiments organisés autour d'une cour et de son puits central. La Ferme du champ Bressan est inscrite à l'inventaire des MH.



L'ensemble doit être entièrement préservé.

21.3. Ro3 – Moulin Cornon

Petit bâtiment rural situé sur un bief.



Le bâtiment doit être protégé dans son volume et ses aspects.

21.4. Ro4 – Château de la Serve

Le château de la Serve date du début du XIX^e siècle (période de Napoléon I^{er}).



Le bâtiment principal est à préserver tel quel.
Les communs sont aussi intéressants et à conserver dans leur volume et aspect architectural.
Le par cet le cadre paysager sont aussi à préserver.

21.5. Ro5 – Lavoir (avenue Katzweiler)

Ancien lavoir à plan carré.



Le lavoir a été restauré.

21.6. Ro6 – Ferme et grange aux Hôtelets

Belle maison bressane à pigeonnier latéral (Nord-est, à l'alignement de la façade protégée par l'auvent du toit supporté par des nisseliers. Un fenil ouvert prolongé, latéralement, la tour colombier carrée coiffée d'une toiture à quatre pans. Construction datée du XVII^e – XVIII^e siècle.



L'ensemble a été bien restauré et doit être préservé.

21.7. Ro7 – Château à Saint Romain

Manoir XIX^e caractéristique d'un style hétéroclite de la fin du siècle.



Le manoir doit être préservé tel quel.

21.8. Ro8 – Chapelle à Saint Romain

Sur le même site, une chapelle XVIII^e siècle a cote de trois bâtiments de ferme anciens.



La chapelle doit être préservée telle quelle.

Les trois bâtiments anciens doivent être préservés dans leur volumes et leurs aspects architecturaux.

21.9. Ro9 – Maison du Grainetier

Bâtiment ancien avec une partie pan de bois avec remplissage brique.



L'ensemble doit être conservé dans son aspect général.

22.1. SCB1 – Ancien moulin de l'abbaye

Le moulin de l'ancienne abbaye des Barres est un bâtiment du XVIII^e siècle.

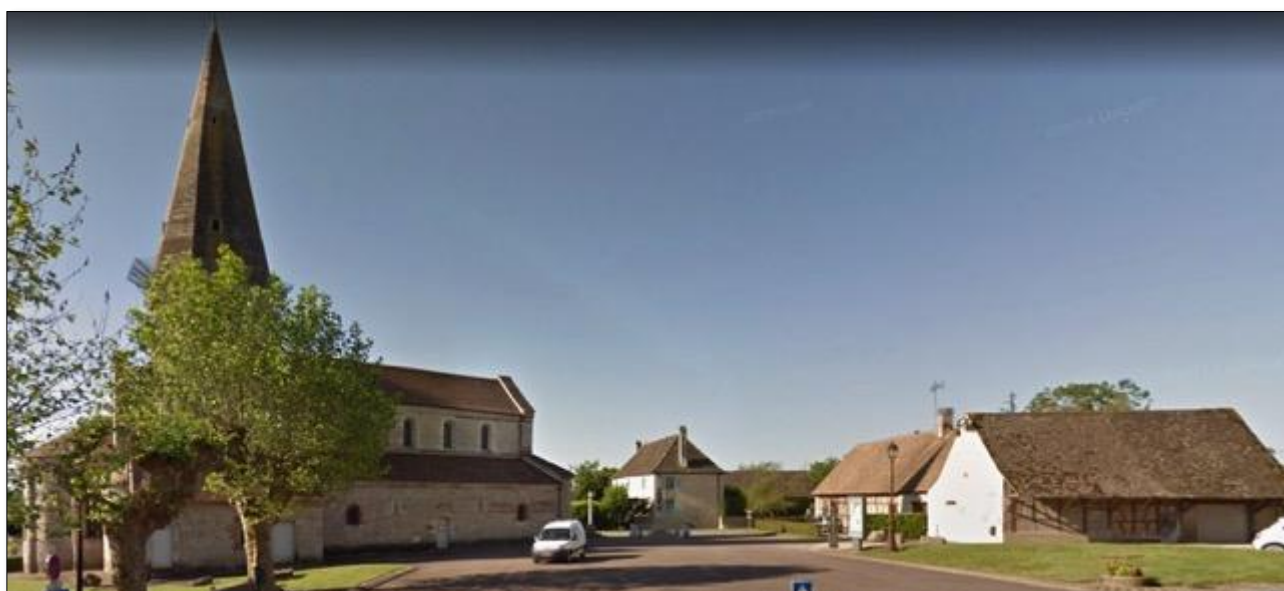


Le bâtiment est très homogène et bien conservé. Il faut veiller à conserver les volumes et les aspects. Les percements doivent rester ordonnancés.

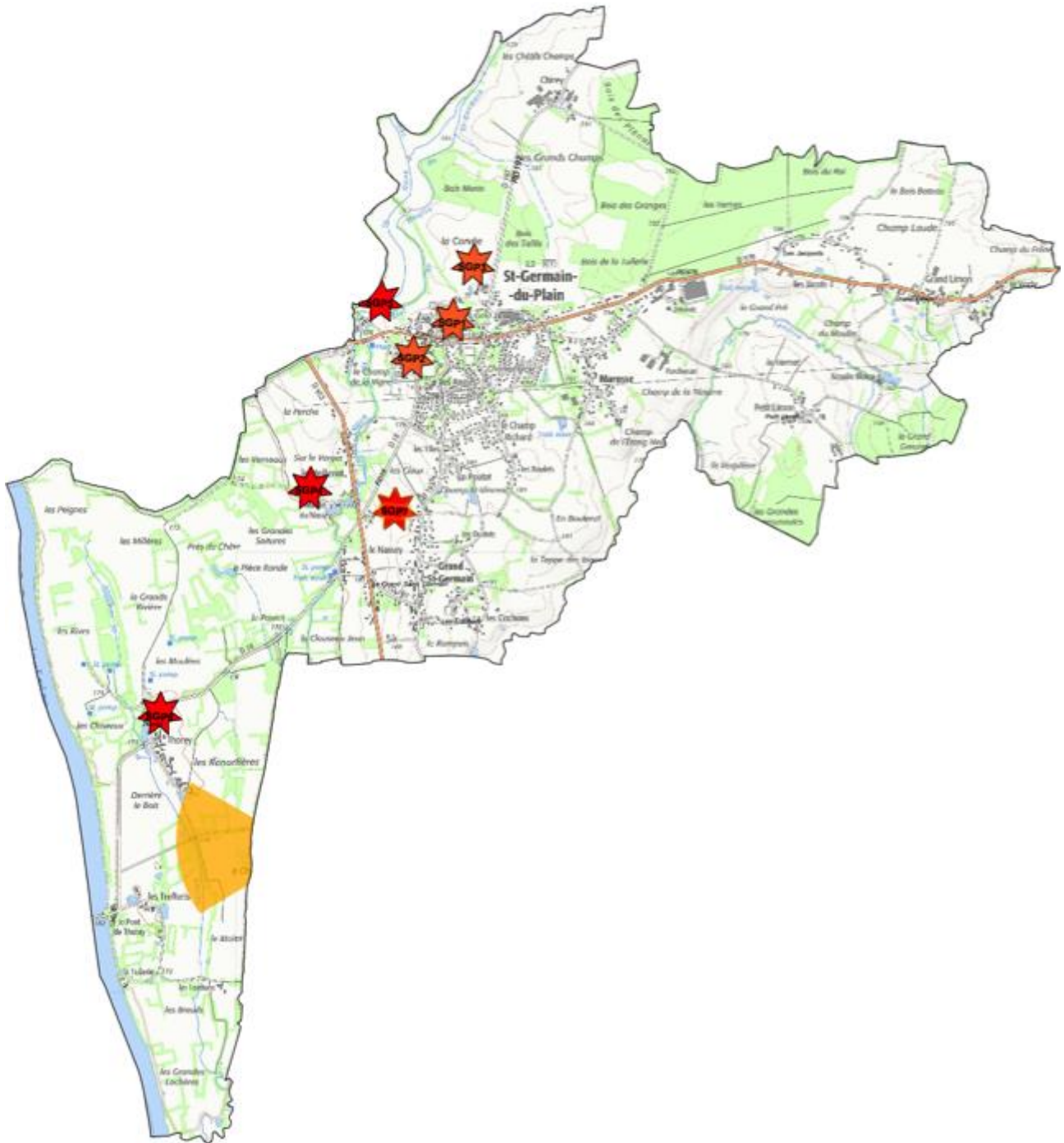
Il faut aussi veiller à ne pas créer d'obstacle visuel depuis la rue.

22.2. SCB2 – Église

L'église Saint Christophe est l'une des rares églises romanes de Bresse. Son clocher de forme orthogonale est un signal fort. Mais c'est aussi l'ensemble des bâtiments d'intérêt patrimonial à proximité et l'ensemble de platanes qui font la valeur paysagère de ce secteur.



Le bâtiment de l'église est à conserver tel que. L'urbanisation et les constructions nouvelles autour ne doivent pas mettre en cause la valeur paysagère patrimonial de l'ensemble constitué par l'église, les bâtiments bressans et les platanes.



23.1. SGP1 – Mairie et place

Le bâtiment de la Mairie a été bâti entre 1914 et 1921. Il compose un fond de décor à la grande place. Le front de rue qui lui fait face participe de l'ensemble urbain patrimonial de la commune.



Le bâtiment est très homogène et caractéristique d'une architecture publique du début du siècle dernier. Il doit être préservé dans son image pour ses deux façades sur la place et sur la rue.

23.2. SGP2 – Château

Château du XIX^e siècle édifié en briques et pierres ; haut d'un étage sur rez-de-chaussée et couvert d'une toiture d'ardoise, trapézoïdale, un peu plus élevée au milieu. Des lucarnes à œil de bœuf ou à fronton triangulaire pointent dans la partie inférieure du toit sur les quatre côtés.



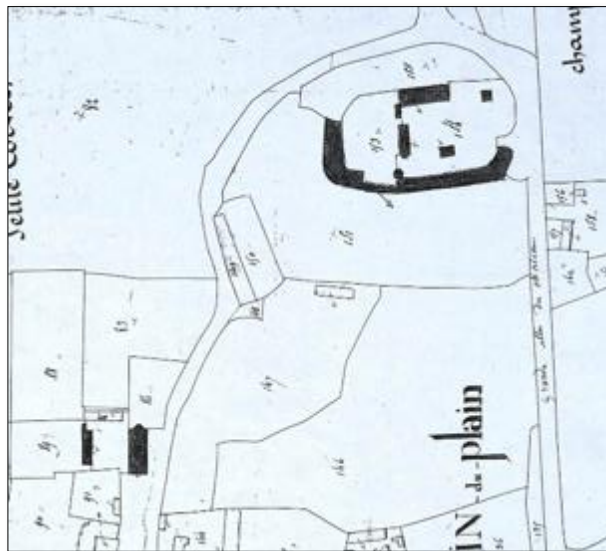
Le bâtiment est très homogène et bien conservé. Il faut veiller à le conserver en l'état
Le parc est aussi un élément important à préserver.

23.3. SGP3 – Tour de l'ancien château

La tour de l'ancien château de Saint Germain du Plain est mentionnée dans un titre de 1283. Elle est édifiée en briques. Les deux étages de la tour sont surmontés d'un étage de machicoulis qui couvre une poivrière d'où pointent deux lucarnes.

Un grand bâtiment de dépendances à membrures de bois ferme le domaine au Nord-Est.

Subsiste aussi l'emplacement de la motte cadastrale entourée de fossés encore apparents.



Cadastre 1832

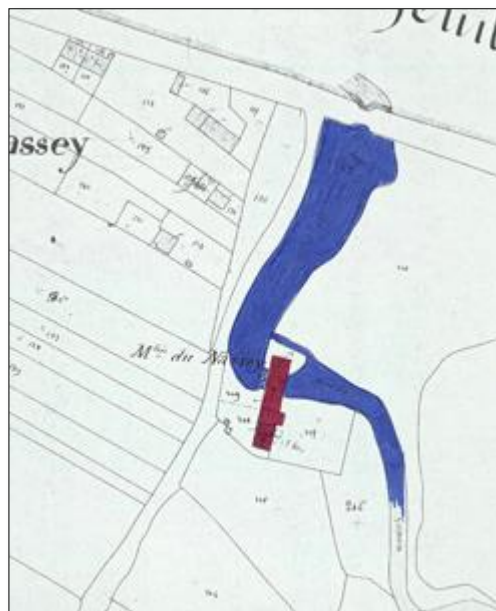


La tour est bien conservée et reste encore un élément fort du paysage malgré le développement des bâtiments d'activités et des habitations autour. Il faut absolument la préserver et préserver le point de vue depuis la route.

Le grand bâtiment à pans de bois au nord est conservé, mais désormais caché par le hangar en parpaing et toiture fibrociment. Il faut toutefois aussi en conserver l'aspect.

23.4. SGP4 – Moulin du Nassey

Le moulin du Nassey est constitué de deux bâtiments accolés au bord d'un étang. Le bâtiment Nord avec sa haute galerie est très intéressant.



Cadastre 1832



Le bâtiment Nord doit être préservé dans son volume et son aspect. La grande galerie haute doit être conservée. De nouveau percement peuvent être imaginés en accord avec ceux existant.

23.5. SGP5 – Moulin Saint Germain

Situé à l'entrée Ouest du centre bourg, il s'agit d'un bâtiment rectangulaire haut d'un étage surmonté d'une toiture à croupe. Au rez de chaussée on peut voir deux arches de pierre pour l'arrivée d'eau.



Le bâtiment est bien conservé. Il doit être conservé dans son volume et dans son aspect. Des percements nouveaux sont possibles en harmonie avec ceux existants.

23.6. SGP6 – Hameau de Thorey

Au Sud-Ouest du bourg, dans la plaine de la Saône, le hameau de Thorey présente un ensemble de bâtiments anciens plutôt bien conservés. Il n'y a pratiquement pas de constructions neuves.



Une attention doit être portée aux aménagements et extensions de bâtiments de façon à conserver l'ensemble encore homogène du hameau.

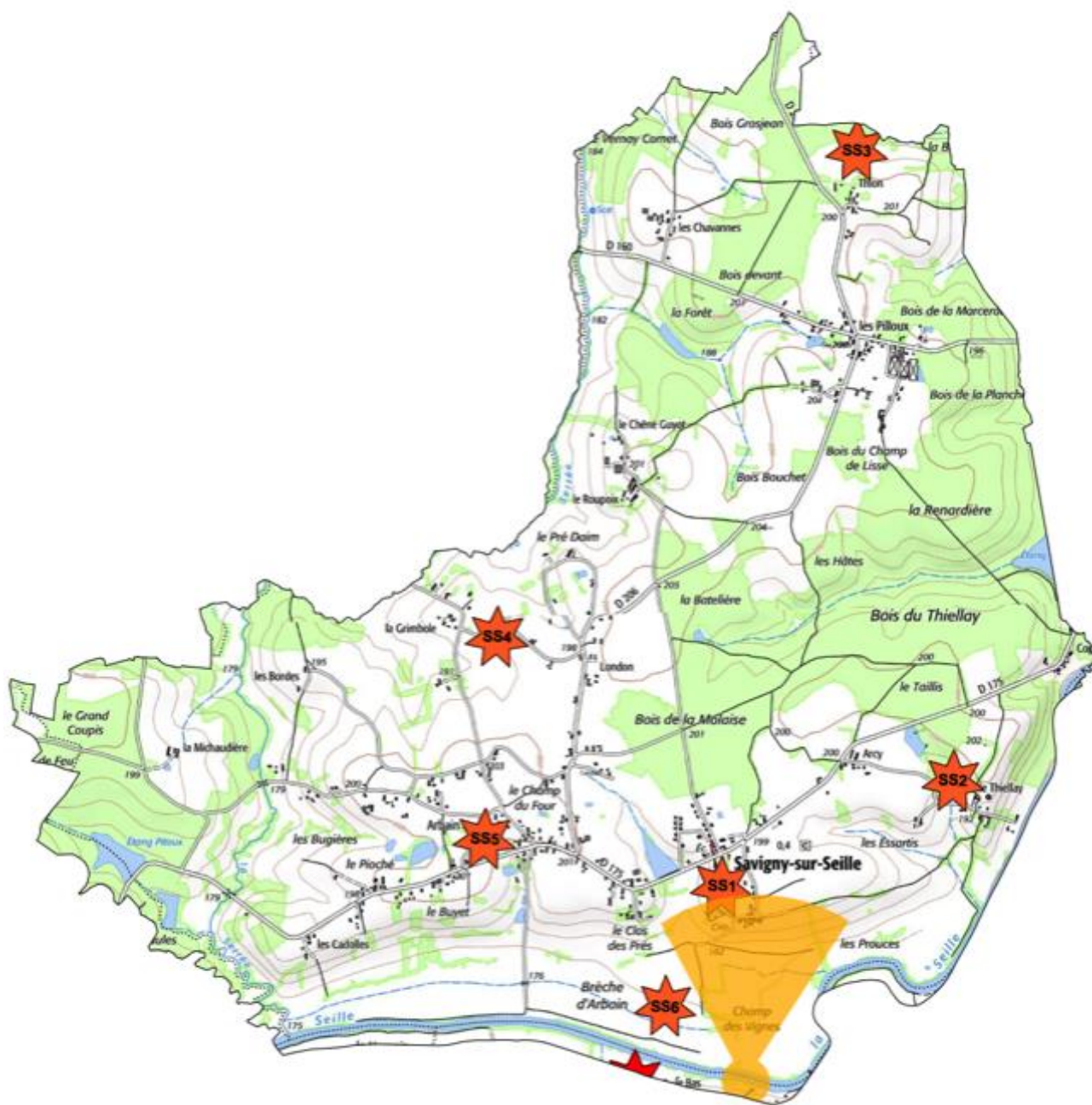
23.7. SGP7 – Ferme à Grand Saint Germain

À l'entrée du hameau de Grand Saint Germain, la ferme se compose de deux grands bâtiments perpendiculaires à la route et se faisant face autour d'une cour.



Les deux bâtiments sont bien conservés. Ils doivent être préservés dans leurs volumes et leurs aspects, en particulier l'alliance de la pierre et des pans de bois. De nouveaux percements sont possibles en harmonie avec ceux déjà existant.

24. COMMUNE DE SAVIGNY SUR SEILLE



24.1. SS1 – Église et presbytère

L'église et le presbytère forme un petit ensemble situé à l'écart du centre bourg sur le bord du versant de la vallée de la Seille. Cette position rend l'église visible de loin et aussi ce qui l'entoure. Les deux bâtiments constituent des points de repère identitaire dans le paysage.



Les deux bâtiments sont intéressants à conserver dans leurs aspects. On évitera les constructions qui pourraient en changer la vision depuis la rue.

24.2. SS2 – Ancien château au lieu-dit « Le Thiellay »

L'ensemble qui contient des éléments architecturaux du XVIII^e siècle est constitué de deux bâtiments accolés en « L » avec, à proximité un pigeonnier rond et un puits.

Sur la façade Ouest, on lit encore la trace de la porte qui menait dans la cour de ferme.



L'ensemble est à conserver dans ses aspects et ses volumes, en particulier le pigeonnier et les deux façades Ouest et Est du bâtiment perpendiculaire à la rue.

24.3. SS3 – Arbre de la liberté et ferme bressanne à Thion

Le hameau de Thion présente un élément identitaire important pour la commune qu'est l'arbre de la liberté planté à la révolution. Les trois petits bâtiments typiques de l'architecture bressane constituent aussi des éléments intéressants même si certains sont en mauvais état.



L'esprit du hameau de ferme ancien est à retrouver et à conserver autour de l'arbre de la liberté.

24.4. SS4 – Ferme au lieu-dit « La Grimbole »

Dans un contexte de bâtiments de ferme très hétérogènes et d'époques diverses, le bâtiment de La Grimbole présente un bel exemple d'architecture bressanne.



Le bâtiment est à préserver dans son volume et son aspect.

24.5. SS5 – Ferme à Arbain

L'ensemble constitué de deux bâtiments parallèles d'orientation Nord Sud est parfaitement typique de la ferme bressanne.



Les deux bâtiments sont intéressants à conserver dans leurs aspects. On évitera les constructions qui pourraient en changer la vision depuis la rue.

24.6. SS6 – Le paysage ouvert de la plaine de Saône

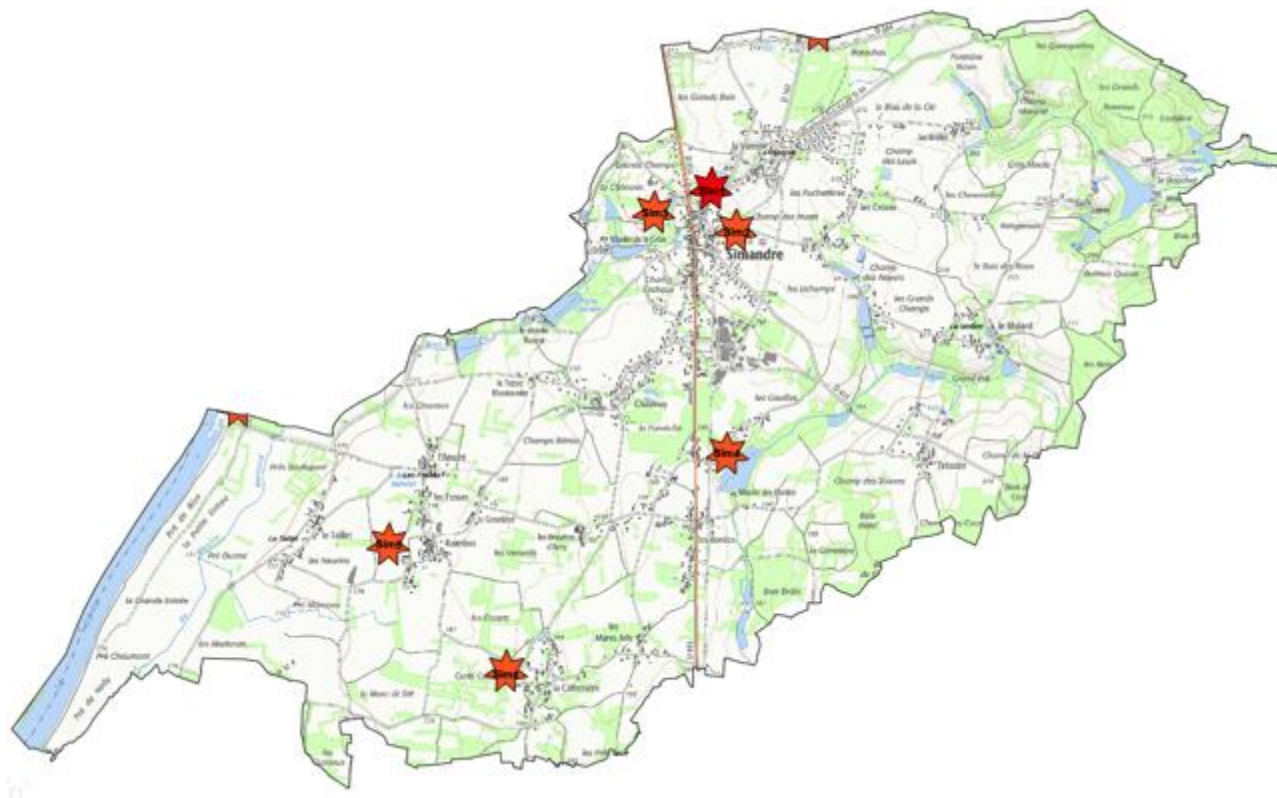
Le paysage ouvert de la plaine de Saône qui permet d’avoir une vision large sur les coteaux Nord et Sud de la rivière constituent un élément identitaire important de la commune.



Paysage de la plaine avec vue sur l’église de Bantanges...

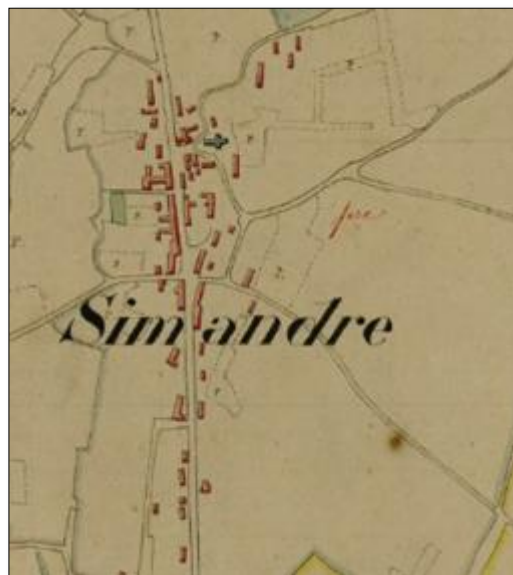
Un espace paysager ouvert à préserver.

25. COMMUNE DE SIMANDRE



25.1. Sim1 – Église et rue principale

L'église romane de Simandre est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le bâtiment est intéressant, mais aussi son positionnement au cœur du bourg, en retrait de la rue principale. L'ensemble arboré participe aussi de l'intérêt paysager.



Cadastre 1835



L'église soit être conservé dans son intégrité. Mais l'ensemble que constitue la rue principale doit aussi faire l'objet d'une attention pour préserver l'identité du centre bourg.

25.2. Sim2 – Hôtel, halle et gare

L'ensemble de bâtiments fin du XIX^e siècle (halle et ancien hôtel, en particulier) autour de la gare présente un aspect patrimonial très intéressant en ce qu'ils sont le témoignage de la transformation de la commune du fait de l'arrivée du chemin de fer en 1876...



Les deux bâtiments sont intéressants à conserver dans leurs aspects. Particulièrement pour les façades donnant sur la place de la gare.

25.3. Sim3 – Ancien lavoir

Il ne reste plus que quelques éléments de la structure du lavoir, mais l'ensemble est conservé dans un écrin de verdure qui donne un charme particulier à ce lieu.



L'écrin de verdure est à préserver pour conserver l'atmosphère particulière de ce lieu qui donne une impression d'être loin de tout alors que le centre du village est tout proche.

25.4. Sim4 – Moulin des Bordes

Le bâtiment est caché par la végétation. L'ensemble se compose de deux bâtiments en « L » dont une partie le long du bief.



Bâtiment à préserver dans sa structure générale et son rapport à l'étang et au bief.

25.5. Sim5 – Ensemble de corps de ferme à Raimbos

Les deux ensembles de corps de ferme présentent un grand intérêt patrimonial. Au Nord, il est constitué d'un bâtiment principal flanqué d'un côté d'un très gros bâtiment de communs et de l'autre d'un pigeonnier. Au Sud ce sont deux bâtiments qui se font face, orientés classiquement Nord/Sud.



L'ensemble au Nord



L'ensemble au Sud

Bâtiments à préserver dans leurs volumes et leurs implantations. On notera aussi la conservation des murs de clôture et des portails...

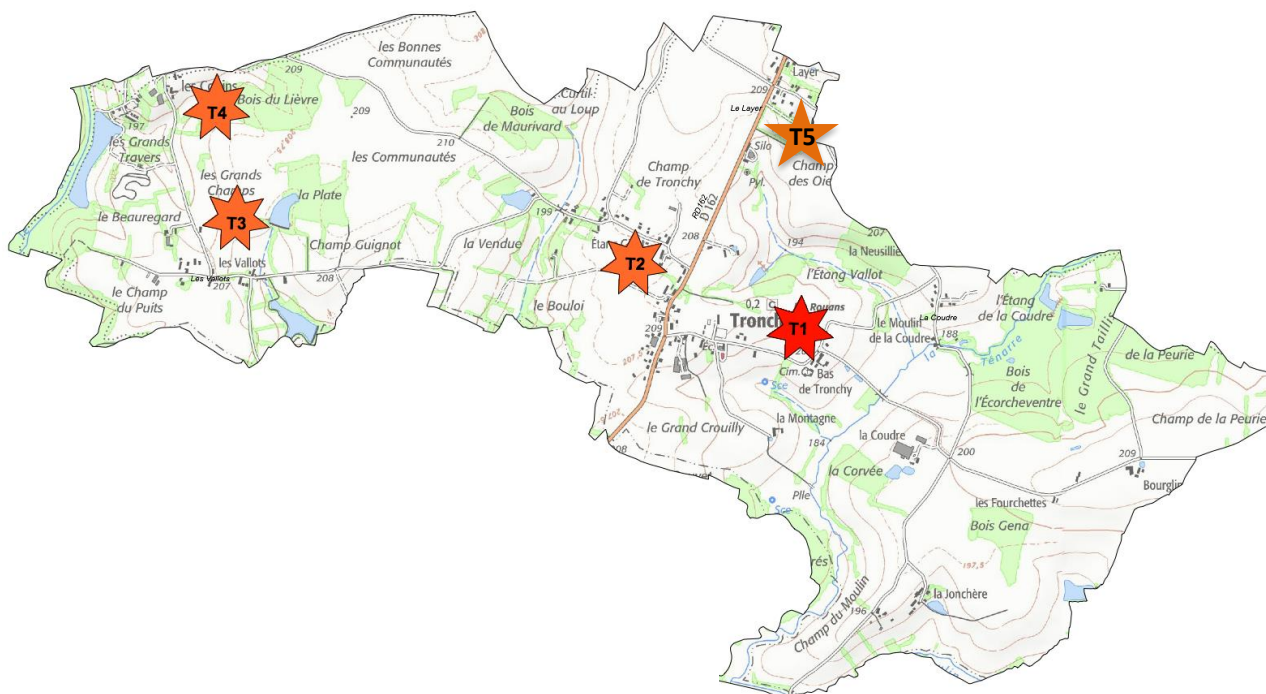
25.6. Sim6 – Ensembles de bâtiments à La Catenière

L'ensemble est constitué de deux bâtiments accolés : une grosse maison rectangulaire à un étage surmontée d'un toit à croupes et une grange avec un toit à deux pans. Un peu plus loin, mais dans l'alignement un pigeonnier.



La grosse maison est à préserver dans son aspect et ses volumes. La grange peut être réhabilitée mais en cherchant des percements en accord avec ceux existants. Le pigeonnier est à préserver. De nouveaux percements peuvent être imaginés mais en conservant la façade sur cour avec ses trois petits percements. La toiture en tôle entre la grande et le pigeonnier pourrait être supprimée.

26. COMMUNE DE TRONCHY



26.1. T1 – Maison noble bressanne – Bas de Tronchy

Maison noble bressanne en bon état, toute de briques membrées (y compris les deux tours barlongues). L'habitation quadrangulaire est flanquée sur sa façade orientale de deux tours coiffées de petites toitures assez plates à quatre pans.



Maison noble persane à étage assez exceptionnelle à conserver dans tous ses aspects.

26.2. T2 – Ferme bressanne – Centre bourg

Ferme bressanne à pans de bois entourée de deux autres bâtiments intéressants.



Ferme bressanne à conserver dans son volume et son aspect.

26.3. T3 – Ferme bressanne – Les Vallots

Ferme bressanne composé de deux bâtiments parallèles : une maison à pans de bois avec toit à quatre pans et croupes et une grange d'aspect plus fruste.



La maison à pans de bois est à conserver dans son volume et son aspect. La grange peut connaître des évolutions mais elle doit rester sobre et simple dans son rapport à la maison à pans de bois.

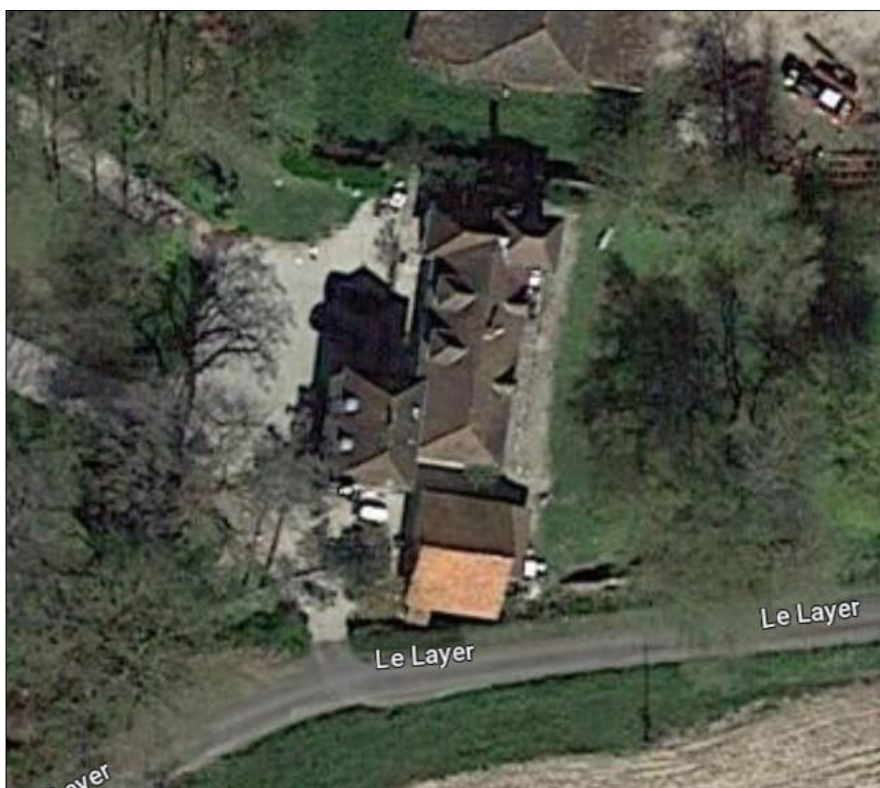
26.4. T4 – Ferme bressanne – Cottins

Ferme bressanne à pans de bois avec deux appendices sur les côtés.



Ferme bressanne à conserver dans son volume et son aspect. Les deux appendices pourraient disparaître sans problème.

26.5. T5 – Maison bourgeoise et parc arboré



Le bâtiment est très homogène et bien conservé. Il faut veiller à le conserver en l'état
Le parc est aussi un élément important à préserver.